

SEYCHELLES
ÉVALUATION DE NIVEAU NATIONAL

Rapport de synthèse

Volume II: Annexes

Novembre 2006

Evaluation pour le compte de la Commission Européenne





Cette Evaluation a été réalisée à la demande de:

l'Unité d'Evaluation commune à:

l'Office de la Coopération EuropeAid
la Direction Générale pour le Développement et
la Direction des Relations Extérieurs

Cette évaluation a été réalisée par EGEVAL

L'évaluation a été gérée par l'Unité d'Evaluation, laquelle a également présidé le groupe de référence composé des membres des services EuropeAid, DG Développement et la Délégation de la CE à Maurice

Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission Européenne ou celles des autorités des Seychelles

Rapport de synthèse

Volume 1 **Rapport principal sans annexes**

Volume 2 **Annexes**

Volume 3 **Matrice d'information**

Volume II – Annexes

Table des matières

ANNEXE 1 : TERMES DE RÉFÉRENCE	4
ANNEXE 2 : FICHES DE PROJET	21
ANNEXE 3 : PRÉSENTATION SUCCINCTE DE L'ÉQUIPE DES ÉVALUATEURS	40
ANNEXE 4 : ÉTAT DES ENGAGEMENTS	42
ANNEXE 5 : MÉTHODOLOGIE DE LA PHASE DE TERRAIN	48
ANNEXE 6 : ÉTAT DE LA DOCUMENTATION DISPONIBLE	52
ANNEXE 7 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	54

Annexe 1 : Termes de référence



COMMISSION EUROPÉENNE

**Evaluation de la coopération de la Commission européenne
avec
Maurice, les Comores et les Seychelles
Evaluation de niveau national**

*Termes de référence
décembre 2005*

SOMMAIRE

1. MANDAT ET OBJECTIFS	3
2. CONTEXTE	3
3. CHAMP DE L'ÉVALUATION	4
4. DÉROULEMENT ET METHODOLOGIE	5
4.1. Phase de préparation	6
4.2. Phase documentaire	7
4.3. Phase de terrain	8
4.4. Phase de synthèse et séminaire	8
4.5. Rétroaction et diffusion	9
5. QUESTIONS D'ÉVALUATION	9
6. RESPONSABILITÉ DE LA GESTION ET DU SUIVI DE L'ÉVALUATION	10
7. L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION	10
8. CALENDRIER	12
9. COÛT DE L'ÉVALUATION	12
10. MODALITÉS DE PAIEMENTS	13
ANNEXE 1 : DOCUMENTATION INDICATIVE POUR L'ÉVALUATION	14
ANNEXE 2 : STRUCTURE DU RAPPORT FINAL	15
ANNEXE 3 : GRILLE SYNTHÉTIQUE D'APPRÉCIATION DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX D'ÉVALUATION	16

1. MANDAT ET OBJECTIFS

L'évaluation systématique et régulière de ses programmes de dépenses est une priorité de la Commission européenne (CE), en vue de rendre compte de la gestion des fonds alloués et de promouvoir une culture d'apprentissage de l'expérience dans toute l'organisation. L'accent mis sur *l'impact*, particulièrement dans le cadre des programmes des Directions Générales de la « famille RELEX »¹ s'inscrit dans un contexte de concentration croissante de l'aide extérieure et de généralisation des approches orientées vers les résultats.

L'évaluation de la coopération de la Commission avec Maurice, les Comores et les Seychelles fait partie du programme d'évaluation pour l'année 2005² tel qu'approuvé par les Commissaires des Relations Extérieures et du Développement.

Les principaux objectifs de l'évaluation sont de :

- fournir aux services concernés de la Commission ainsi qu'au grand public une appréciation globale et indépendante de la coopération passée et présente de la Commission avec Maurice, les Comores et les Seychelles ;
- tirer les principaux enseignements de cette coopération en vue d'améliorer les stratégies et programmes actuels et futurs de la Commission.

2. CONTEXTE

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté Européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement vise :

- au développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux ;
- à l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;
- à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

Ces objectifs ont été confirmés et renforcés dans l'article 1 de l'Accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000, qui met un accent particulier sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté.

Dans leur déclaration sur la politique de développement du 10 novembre 2000, le Conseil de l'Union européenne (EU) et la Commission européenne ont décidé de concentrer les activités de la Commission dans un nombre limité de domaines, choisis en fonction de leur contribution à la réduction de la pauvreté et pour lesquels l'action communautaire offre une valeur ajoutée : lien entre commerce et développement ; appui à l'intégration et à la coopération régionales ; appui aux politiques macro-économiques ; transports ; sécurité alimentaire et développement rural durable ; renforcement des capacités institutionnelles, notamment en matière de bonne gestion des affaires publiques et d'Etat de droit. La Déclaration spécifie aussi que, en conformité avec le cadre macro-économique, la Communauté doit poursuivre ses appuis dans les secteurs sociaux (santé, éducation) notamment en vue d'assurer un accès équitable aux services sociaux.

¹ Directions Générales des Relations Extérieures (RELEX), du Développement (DEV), de l'Elargissement (ELARG), du Commerce (TRADE) et l'Office de Coopération EuropeAid (AIDCO).

² Le programme d'évaluation de 2005 peut être consulté sur site Internet de l'Unité Evaluation <http://europa.eu.int/comm/europeaid/evaluation/index.htm>

L'environnement et l'égalité homme / femme sont considérés comme des priorités transversales devant être poursuivies dans chacun des domaines précédents en vue de garantir un développement durable.

L'île Maurice et le Seychelles sont deux pays à revenu intermédiaire, où la pauvreté a été considérablement réduite ces dernières années.

Dans le cas de **l'île Maurice**, la coopération de la Commission se concentre sur deux priorités : la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la pauvreté. Dans le cadre du 9^{ème} FED, il a ainsi été décidé (après discussion entre des représentants de l'Union Européenne, du Gouvernement mauricien, du secteur privé et de la société civile) de consacrer 85% de l'allocation A (soit 28 M€) au secteur de l'environnement, et, plus particulièrement, au soutien du Plan National d'Assainissement des eaux usées (National Sewerage Plan). Le mécanisme de financement envisagé pour le secteur de l'environnement est l'appui budgétaire sectoriel non ciblé. Les 15% restants de l'allocation A (5 M€) sont destinés à financer un programme de coopération décentralisée avec pour objectif principal la réduction de la pauvreté. Outre l'allocation A du FED, l'île Maurice a bénéficié depuis Lomé IV de 508 M€ d'aide non programmable à travers des mécanismes tels que le STABEX, les prêts de la BEI, l'ajustement structurel, l'aide d'urgence et les lignes budgétaires communautaires.

L'environnement est également le secteur focal de la coopération de la Commission européenne avec **les Seychelles** pour le 9^{ème} FED. 85% des 3,9 M€ de l'allocation A (soit 3,3 M€) sont ainsi consacrés au secteur eau et assainissement. Les 15% restants (0,6 M€) sont destinés à financer un programme national de construction de capacités pour les acteurs étatiques et non étatiques.

Le contexte des **Comores** est beaucoup plus difficile : l'instabilité politique (depuis l'accession de ce pays à l'indépendance en 1975), des finances publiques dégradées et une économie en récession font de l'archipel l'un des pays les moins avancés (139^{ème} rang mondial, avec un IDH de 0,506 en 1999). Dans ce contexte, la Commission a choisi de concentrer son intervention sur le secteur de l'éducation, considéré comme prioritaire en vue de contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations. 80% de l'enveloppe A du FED (soit 16 millions d'euros) sont ainsi destinés au secteur de l'éducation, les 20% restants (4 millions d'euros) étant consacrés à l'appui aux initiatives et aux dynamiques de développement local, dans le cadre du processus d'autonomisation des îles.

Dans le cas des Seychelles comme celui des Comores, l'instrument privilégié de la coopération a été l'approche par projets.

3. CHAMP DE L'EVALUATION

Le champ de l'évaluation couvre les stratégies de coopération de la Commission avec les trois pays dont la Délégation de Maurice a la responsabilité (île Maurice³, Comores, Seychelles) pour la période 1996-2007, ainsi que leur mise en œuvre pour la période 1996-2005.

³ Une attention particulière sera portée aux spécificités de l'île Rodrigues, dont le statut d'autonomie a été récemment renforcé.

L'analyse du Consultant devra porter sur :

- la pertinence, la cohérence et la complémentarité des stratégies de coopération de la Commission pour la période 1996-2007 ;
- la correspondance entre la programmation et la mise en œuvre pour la même période ;
- la mise en œuvre de la coopération de la Commission en mettant particulièrement l'accent sur l'efficacité et l'efficience des interventions réalisées entre 1996 et 2005 et sur les effets attendus de la coopération pour le cycle de programmation en cours (2002-2007) ;
- les aspects régionaux de la coopération de la Commission européenne avec les trois pays concernés, en prenant notamment en compte leur participation à des organisations régionales (COI, SADC, COMESA) ;
- les domaines de coopération suivants :
 - eau et assainissement ;
 - éducation ;
 - coopération décentralisée.

Outre les interventions financées par le FED, les évaluateurs analyseront les interventions financées par la BEI, le STABEX et les lignes budgétaires.

4. DÉROULEMENT ET METHODOLOGIE

Le déroulement de l'évaluation se décompose en **cinq phases** couvrant plusieurs étapes méthodologiques. La zone grise du tableau ci-dessous, à laquelle il convient d'ajouter la production de la note de lancement, concerne essentiellement le Consultant :

Phases de l'évaluation	Étapes méthodologiques ⁴
1. Phase de préparation	<ul style="list-style-type: none">▪ Constitution du groupe de référence (GR)▪ Rédaction des TdR▪ Note de lancement (Consultant)
2. Phase documentaire ⁵ 3. Phase de terrain 4. Phase de synthèse et séminaire	<ul style="list-style-type: none">▪ Structuration de l'évaluation▪ Collecte de données⁶, vérification des hypothèses▪ Analyse▪ Jugements

⁴ Ces étapes ne sont pas nécessairement séquentielles.

⁵ Elle inclut des entretiens à Bruxelles et pourrait comprendre une courte mission dans les pays concernés.

⁶ Celle-ci comprend toute documentation pertinente et appropriée provenant (i) des services de la Commission, et/ou (ii) d'autres sources (à préciser).

Phases de l'évaluation	Étapes méthodologiques ⁴
5. Rétroaction et diffusion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grille de qualité ▪ Résumé pour les Commissaires concernés ▪ EvInfo (résumé pour les bases de données de l'OCDE et de la Commission) ▪ Fiche contradictoire (réponse des services de la Commission)

4.1. Phase de préparation

Le gestionnaire de l'évaluation identifie les services de la Commission à inviter au groupe de référence en veillant à atteindre trois objectifs : l'apport d'expertise et d'information, l'expression de la variété des points de vue pertinents au sein de la Commission et la légitimité du processus d'évaluation.

Le groupe de référence agit comme la principale interface entre le Consultant et les services de la Commission. Les principales fonctions du groupe de référence consistent à :

- émettre un avis sur les termes de références élaborés par l'Unité Evaluation ;
- fournir aux consultants toute l'information et la documentation disponible concernant l'objet de l'évaluation ;
- examiner le rapport de démarrage ainsi que les rapports ultérieurs produits par le Consultant ;
- porter un jugement sur la qualité du travail réalisé par le Consultant ;
- contribuer à assurer la diffusion et la prise en compte des résultats et des recommandations de l'évaluation dans la conception et la mise en oeuvre des programmes de coopération futurs.

Le gestionnaire de l'évaluation prépare les termes de référence de l'évaluation et les adresse au Consultant.

Ce dernier présente, dans un délai de 10 jours après réception des TdR, une *note de lancement*⁷ qui contient : a. la compréhension des TdR ; b. la composition (provisoire) de l'équipe d'évaluation accompagnée des CV ; c. une proposition de budget.

La note de lancement est transmise au groupe de référence pour commentaires.

⁷ Dans le cas d'une procédure d'appel d'offre, la note de lancement est remplacée par une proposition technique et financière.

4.2. Phase documentaire

4.2.1. Rapport de démarrage

Après approbation de la note de lancement par l'Unité Evaluation, le Consultant procède à l'étape de structuration de l'évaluation, qui conduit à la production d'un **rapport de démarrage**.

Une grande partie du travail consiste à analyser la documentation clé relative à la coopération (passée et présente) de la Commission avec les trois pays (en particulier les documents de stratégie et de programmation). Le Consultant considère également la documentation produite par les autres donateurs et agences internationales. Sur la base des informations obtenues et analysées, le Consultant :

a. reconstruit la logique d'intervention de la Commission dans le cadre de sa coopération avec, respectivement, l'île Maurice, les Comores et les Seychelles. La reconstruction de la logique d'intervention prend la forme d'un ou de plusieurs diagrammes logiques des effets qui doivent être strictement basés sur des documents officiels. L'élaboration du ou des diagrammes des effets suppose que le Consultant ait préalablement (i) identifié et hiérarchisé les objectifs de coopération recensés dans les documents officiels, (ii) traduit ces objectifs explicites en effets attendus. Les effets attendus constituent les « boîtes » du ou des diagrammes. Les éventuels « trous » dans la logique d'intervention doivent être indiqués et remplis sur la base d'hypothèses qui seront validées par le groupe de référence. Le ou les diagramme(s) logique des effets sont utiles pour l'identification des principales questions d'évaluation.

b. propose des questions d'évaluation, chaque question étant assortie de commentaires explicatifs. Le choix des questions est déterminant pour les étapes suivantes de collecte d'information, d'élaboration des méthodes d'analyse et d'élaboration des jugements finaux.

Une première réunion se tient avec le groupe de référence pour discuter et valider le(s) diagramme(s) logique(s) et les questions d'évaluation.

c. identifie pour chaque question d'évaluation retenue les critères de jugement et indicateurs appropriés. Pour chaque question, au moins un critère de jugement doit être identifié, et à chaque critère doit correspondre un nombre limité d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs ;

d. ajoute une description du contexte de la coopération de la Commission avec chacun des trois pays (Maurice, Comores, Seychelles) ;

e. propose des méthodes adaptées de collecte de données et d'informations tant au siège de la Commission que sur le terrain et présente une méthode appropriée pour l'analyse des données et informations collectées, en précisant les limites éventuelles de ces méthodes.

Le rapport confirme également, s'il y a lieu, (i) la composition finale de l'équipe d'évaluation (ii) le calendrier final. Ces deux derniers points font l'objet d'un échange formel de lettres entre le Consultant et la Commission.

Cette phase peut comprendre une courte visite préparatoire et exploratoire sur le terrain par le Consultant et/ou un représentant de l'Unité Evaluation.

4.2.2. Rapport de phase documentaire

Après validation du rapport de démarrage, le Consultant procède à l'étape finale de la phase documentaire au cours de laquelle il :

- présente les indicateurs quantitatifs et qualitatifs finalisés ;
- présente les premiers éléments de réponse aux questions d'évaluation et les premières hypothèses à tester sur le terrain ;
- présente des méthodes appropriées de collecte de données et d'information dans le pays, en précisant les limites et en décrivant la manière dont ces données seront « croisées » ;
- propose des méthodes d'analyse appropriées des données et informations collectées, en indiquant à nouveau les limites de ces méthodes pour chacun des trois pays (Maurice, Comores, Seychelles) ;
- propose une liste d'activités, de projets et de programmes devant faire l'objet d'une analyse approfondie sur le terrain.

A l'issue de ce travail, le Consultant présente au groupe de référence un projet de rapport de phase documentaire présentant les résultats de la première phase de l'évaluation, reprenant toutes les tâches ci-dessus énumérées (le rapport de démarrage constitue une annexe au rapport de phase documentaire).

La mission de terrain ne peut avoir lieu qu'après l'approbation, par le gestionnaire de l'évaluation, de la méthodologie proposée.

4.3. Phase de terrain

Après l'acceptation du rapport de phase documentaire, le Consultant effectue la mission de terrain. Le travail sur le terrain est entrepris selon la démarche préalablement exposée dans le rapport de phase documentaire et approuvée par le groupe de référence, en accord avec la Délégation. Si, au cours de la mission de terrain, des modifications significatives de la méthodologie et/ou du calendrier sont jugées nécessaires, le Consultant doit obtenir l'approbation de l'Unité Evaluation avant leur mise en oeuvre.

A l'issue de l'étude de terrain, le Consultant présente les résultats préliminaires de l'évaluation

- (1) au cours d'une réunion de restitution avec la Délégation ;
- (2) au groupe de référence peu de temps après son retour du terrain.

4.4. Phase de synthèse et séminaire

Le Consultant soumet un projet de rapport final conforme au modèle présenté en annexe 2 et prenant en compte les commentaires émis au cours des réunions de restitution avec la Délégation et le groupe de référence (cf. 4.3).

Si le gestionnaire de l'évaluation considère le rapport de qualité suffisante (cf. annexe 3), il le transmet au groupe de référence qui se réunit afin d'en discuter avec l'équipe d'évaluation.

Sur la base des commentaires exprimés par le groupe de référence et l'Unité Evaluation, le Consultant apportera au rapport les modifications nécessaires. Le projet de rapport final révisé est ensuite présenté lors d'un séminaire à l'île Maurice, siège de la délégation compétente pour les trois pays. Le but du séminaire est de présenter les résultats, les conclusions et les recommandations préliminaires de l'évaluation aux Autorités nationales des trois pays, à la Délégation ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes concernées par la coopération (organisations représentatives de la société civile, bailleurs de fonds, etc.).

Le Consultant doit préparer une présentation (au format *Power Point*, de préférence) pour le séminaire. Le support de cette présentation est considéré comme un produit de l'évaluation au même titre que les rapports.

Sur la base des commentaires exprimés lors du séminaire et des commentaires émis ultérieurement par le groupe de référence, la Délégation et/ou le gestionnaire de l'évaluation, le Consultant rédige le *rapport final*. Le Consultant peut soit accepter, soit rejeter les commentaires, mais, en cas de rejet, il doit motiver (par écrit) son refus (les commentaires et les réponses du Consultant sont joints en annexe au rapport).

Le support de la présentation (*power point*) est révisé de manière à correspondre au rapport final.

4.5. Rétroaction et diffusion

Après approbation du rapport final, l'Unité Evaluation procède à la diffusion des résultats (conclusions et recommandations) de l'évaluation. L'Unité Evaluation (i) exprime un jugement formel (cf. annexe 3) sur la qualité de l'évaluation ; (ii) prépare un résumé de l'évaluation conforme au modèle du CAD (EvInfo) ; (iii) prépare et diffuse une *Fiche Contradictoire* comportant trois colonnes. La première colonne est remplie par l'Unité Evaluation qui y fait figurer les recommandations principales du rapport d'évaluation. La seconde comporte la réponse des services de la Commission aux recommandations du rapport d'évaluation. La troisième colonne est destinée au suivi de la réponse des services après un an.

Le rapport final, la grille de jugement de qualité, l'EvInfo et la fiche Contradictoire sont publiés sur le site Internet de l'Unité Evaluation.

5. QUESTIONS D'EVALUATION

L'évaluation est basée sur les critères du CAD de l'OCDE : pertinence, impact, efficacité, efficience et durabilité. Ces critères peuvent être pondérés de manière différente, en fonction de la hiérarchisation des questions d'évaluation.

De manière générale, les questions (au nombre de 10, au maximum) font référence aux domaines principaux suivants :

- ***Pertinence de la stratégie/du programme d'intervention*** : cela comprend la pertinence par rapport aux objectifs généraux de la Commission ainsi que la pertinence par rapport aux

besoins et aux priorités de chacun des trois pays – Maurice, Seychelles, Comores (notamment dans le choix de la (des) populations cible(s)).

- **Conception de la stratégie/du programme d'intervention** : il s'agit principalement d'analyser l'adéquation entre les objectifs retenus dans les documents de programmation et les ressources prévues pour les atteindre. Le Consultant vérifiera également dans quelle mesure les modalités d'intervention (instruments, canaux de financements, etc.) retenues sont adaptées aux objectifs poursuivis.
- **Adéquation entre la mise en œuvre et la stratégie** : le Consultant doit vérifier dans quelle mesure le calendrier et l'exécution des programmes d'intervention (types d'interventions, répartition géographique et sectorielle de l'aide, instruments et canaux de financements, etc.) correspondent à la stratégie retenue. Il mettra en évidence les véritables bénéficiaires, directs ou indirects, de l'intervention et les comparera avec la (les) population(s) cible(s) retenue(s) dans les documents de programmation.
- **Degré d'atteinte des objectifs principaux** : le Consultant doit identifier tous les résultats et impacts enregistrés, y compris les impacts inattendus, et les comparer avec les résultats et les impacts attendus. Le Consultant identifiera également les changements produits dans les secteurs sur lesquels les programmes de la Commission sont supposés produire un impact.
- **Efficiences de la mise en œuvre** : pour les actions qui se seraient révélées efficaces, il convient de se demander dans quelle mesure les ressources financières, humaines, réglementaires, ou administratives ont favorisé ou au contraire entravé la production des résultats et des impacts. Les consultants devront également vérifier l'existence et analyser le fonctionnement du système de suivi (monitoring et plan d'évaluation) des interventions financées dans le cadre de la coopération de la Commission européenne avec les trois pays.
- **Durabilité des effets** : il s'agit d'analyser dans quelle mesure les bénéfices des actions de coopération sont susceptibles de se maintenir après la fin de l'intervention de la Commission.
- **Priorités transversales** : par exemple, le genre, l'environnement, les droits de l'homme, le VIH/SIDA, le renforcement des capacités institutionnelles, etc. Il convient de vérifier d'une part, dans quelle mesure ces priorités ont été prises en compte dans les documents de programmation ; d'autre part, de quelle manière cette prise en compte s'observe tant dans les modalités de mise en œuvre que dans les effets produits par l'intervention.
- **Les « 3C » (coordination, complémentarité et cohérence)** : coordination et complémentarité avec les autres Etats membres de l'UE et les autres donateurs ; cohérence avec les politiques de l'UE (y inclus les politiques propres à chacun des Etats Membres).

6. RESPONSABILITÉ DE LA GESTION ET DU SUIVI DE L'ÉVALUATION

L'Unité Evaluation (AIDCO 03) est responsable de la gestion et du suivi de l'évaluation, avec l'aide du groupe de référence (cf. 4.1).

7. L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

L'équipe d'évaluation doit posséder une connaissance et une expérience approfondie :

- des méthodes et techniques d'évaluation en général et, si possible, de l'évaluation dans le domaine de la coopération et du développement en particulier ;
- des pays (Maurice, Seychelles, Comores) et/ou de la région concernés ;
- des domaines suivants :

- Environnement en général, eau et assainissement en particulier ;
 - Education ;
 - Coopération décentralisée.
- des langues suivantes : français et anglais. **L'ensemble des notes et rapports produits dans le cadre de l'évaluation sera rédigé en langue française.** Lors des missions de terrain et du/des séminaire(s) de restitution, il s'avérera essentiel de pouvoir s'exprimer dans les deux langues.

L'Unité Evaluation recommande vivement que l'équipe d'évaluation comporte des experts locaux (en particulier, mais non uniquement, pendant la phase de terrain) ayant une connaissance approfondie des secteurs clés de l'évaluation.

Conformément aux règles du contrat cadre, une déclaration d'absence de conflit d'intérêts doit être signée par chaque membre de l'équipe d'évaluation et annexée à la note de lancement.

8. CALENDRIER

Les dates mentionnées ci-dessous peuvent être modifiées avec l'accord de l'ensemble des parties intéressées.

<i>Déroulement de l'évaluation</i>	<i>Notes et rapports</i>	<i>Dates</i>	<i>Réunions</i>
Constitution du GR	Notes	<i>novembre 2005</i>	
Rédaction des termes de référence	TdR provisoires	<i>fin novembre 2005</i>	
	TdR finaux	<i>début décembre 2005</i>	
Lancement	Note de lancement	<i>mi-décembre 2005</i>	
Phase documentaire			
Phase de structuration	Première partie du rapport de démarrage (Diagramme logique des effets + questions d'évaluation)	<i>début janvier 2006</i>	Réunion du GR (réunion de démarrage)
	Rapport de démarrage provisoire	<i>fin janvier 2006</i>	
	Rapport de démarrage final	<i>fin janvier / début février 2006</i>	
Rapport de phase documentaire	Rapport de phase documentaire provisoire	<i>fin février 2006</i>	Réunion du GR
	Rapport de phase documentaire final	<i>début mars 2006</i>	
Phase de terrain		<i>mars 2006</i>	
Réunion de restitution	Support de présentation	<i>fin mars / début avril 2006</i>	Réunion du GR
Phase de synthèse			
	1 ^{er} rapport final provisoire	<i>début mai 2006</i>	Réunion du GR
	2 ^{ème} rapport final provisoire	<i>mi-mai 2006</i>	
Séminaire(s)	Support de présentation	<i>mi-mai / début juin 2006</i>	Séminaire(s)
	Rapport final	<i>mi-juin 2006</i>	

9. COÛT DE L'ÉVALUATION

Le coût global de l'évaluation ne peut, en principe, excéder 180.000 €. Ce montant, qui inclut les frais liés à l'organisation d'un séminaire de restitution à Maurice, pourra cependant être porté à 210.000 € en cas d'organisation de séminaires de restitution dans les deux autres pays (Seychelles et Comores) également.

Le budget pour le(s) séminaire(s) (honoraires, per-diems et voyage) est présenté séparément dans la note de démarrage.

10. MODALITÉS DE PAIEMENTS

Les modalités de paiement sont les suivantes : 30% à l'acceptation du rapport de démarrage ; 50% à l'acceptation du projet de rapport final ; 20% à l'acceptation du rapport final.

Les coûts relatifs au séminaire sont facturés et payés séparément.

ANNEXE 1 : DOCUMENTATION INDICATIVE POUR L'ÉVALUATION

Documentation générale

- Rapports d'évaluations de projets
- Rapports de suivi de projets (ROM)
- Relevés de conclusions des réunions annuelles des bailleurs de fonds

Comores

- Stratégie de coopération et programme indicatif pour la période 2002-2007
- Conclusions de la revue à mi-parcours 2004
- Document de stratégie du 8^{ème} FED
- Programme indicatif national pour le 8^{ème} FED
- Conclusions de la revue à mi-parcours 1999 ;
- Documents clé de planification et de politique du gouvernement ;
- Documentation pertinente fournie par les autorités locales et d'autres partenaires locaux

Maurice

- Country strategy paper and Indicative program for the period 2001-2007
- Conclusions for the mid-term review 2004
- Programme indicatif 8^{ème} FED
- Conclusions de la revue à mi-parcours pour le PIN 8^{ème} FED et aide mémoire

Seychelles

- CSP and IP for the period 2002-2007
- Conclusions for the mid-term review 2004
- Document de stratégie 8^{ème} FED
- Programme indicatif 8^{ème} FED
- Fiche récapitulative stratégie 8^{ème} FED
- Documents clé de planification et de politique du gouvernement
- Documentation pertinente fournie par les autorités locales et d'autres partenaires locaux

ANNEXE 2 : STRUCTURE DU RAPPORT FINAL

La structure détaillée du rapport final sera convenue au cours l'évaluation. Le plan d'ensemble du rapport fera cependant apparaître les parties suivantes :

- Synthèse
- Contexte de l'évaluation
- Réponses aux questions évaluatives
- Conclusions
- Recommandations

Longueur : le rapport final devra être court (75 pages hors annexes au maximum). Les informations supplémentaires sur le contexte, le programme ou les aspects globaux de la méthodologie et de l'analyse seront placées dans les annexes.

Les annexes devraient comprendre : les diagrammes logiques des effets ; la méthodologie employée; la liste des personnes rencontrées ; la liste des documents utilisés ; les TdR ; toute autre information servant de base à l'analyse (par exemple : tableaux avec indicateurs économiques et sociaux, etc.).

ANNEXE 3 : GRILLE SYNTHÉTIQUE D'APPRÉCIATION DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX D'ÉVALUATION

Concernant ce critère, le rapport d'évaluation est :	Inacceptable	Médiocre	Bon	Très bon	Excellent
1. La satisfaction des demandes: L'évaluation traite-t-elle de façon adéquate les demandes d'information formulées par les commanditaires et correspond-elle au cahier des charges ?					
2. L'adéquation du champ : La raison d'être du programme 6, ses réalisations, ses résultats et ses impacts sont-ils étudiés dans leur totalité, y compris ses interactions avec d'autres politiques et ses conséquences imprévues ?					
3. L'adéquation de la méthodologie : La conception de l'évaluation est-elle adaptée et adéquate pour fournir les résultats nécessaires (avec leurs limites de validité) pour répondre aux principales questions d'évaluation ?					
4. La fiabilité des données : Les données primaires et secondaires collectées et sélectionnées sont-elles adaptées ? Offrent-elles un degré suffisant de fiabilité par rapport à l'usage attendu ?					
5. La solidité de l'analyse : L'analyse des informations quantitatives et qualitatives sont-elles conforme aux règles de l'art, complète et adaptée afin de répondre correctement aux questions évaluatives ?					
6. La crédibilité des résultats : Les résultats découlent-ils logiquement et sont-ils justifiés par l'analyse des données et par des interprétations basées sur des hypothèses explicatives présentées avec soin ?					
7. La valeur des conclusions : Les conclusions sont-elles justes, découlent-elles de l'analyse et sont-elles non biaisées par des considérations personnelles ou partisans?					
8. L'utilité des recommandations : Les recommandations sont-elles compréhensibles, utiles, applicables et assez détaillées pour être concrètement mises en œuvre ? Les recommandations découlent-elles des conclusions?					
9. Clarté du rapport : Le rapport décrit-il le contexte et le but du programme évalué ainsi que son organisation et ses résultats de façon telle que les informations fournies soient aisément compréhensibles ?					
Compte tenu des contraintes contextuelles spécifiques qui ont pesé sur cette évaluation, le rapport d'évaluation est considérée comme					

Annexe 2 : Fiches de projet

Titre du projet	Anse Royale Landfill	
Identification comptable	8 ACP SEY 001	
Date d'identification et modalités – PIN de rattachement	Fev. 1997	
Date de démarrage (CF/eff.)	Oct. 1998 / Nov 1999	
Date de clôture prévue	Dec. 2000	
Dates de clôture effective	Sept.2000	
Nombre d'avenants à la CF	?	
Budget initial (PIN et CF)	2.5M euros	
Montant engagé	2,735,000 euros	
Montant payé	2,735,000 euros	
Bénéficiaire(s)	People of Mahé, Private operators in the sectors of tourism & artisanal fisheries and tourists	
Unités de gestion	SWAC /Department of Environment Delegation of the EC	
Nombre de gestionnaires successifs à la Délégation et au siège	?	
Distribution du budget	Décidé	Engagé
Objectifs globaux	Protéger les composantes critiques de milieux naturels Seychellois afin de contribuer à maintenir et un environnement préservé.	
Objectifs Spécifiques	Construire un centre d'enfouissement technique adapté aux besoins de Mahé	
Activités	Construire un CET à Anse Royale pour accueillir jusqu'à 30 T/J de déchets stabilisés, (Travaux et équipements) Emploi d'un BET pour le contrôle et le suivi des travaux Mettre en place un programme de suivi environnemental pour l'exploitation du CET	
Résultats/impacts attendus	Diminuer les impacts environnementaux et les pollutions en proximité du CET Atténuer les nuisances inhérentes à la gestion du CET Améliorer le contrôle de la filière des déchets spéciaux Améliorer le niveau de suivi environnemental du CET	
Remarques et commentaires	A ce jour bien qu'ayant été construit conformément aux données initiales le CET n'est pas utilisé.	
Interrelations horizontales (/ aux autres projets et instruments CE)	Projet 9 ACP SEY 001	
Interrelations verticales (/PIR)	RAS	

1. Pertinence

1.a Pertinence par rapport aux besoins du pays et par rapport aux besoins exprimés par le Gouvernement.

L'île de Mahé souffre globalement d'un manque de foncier et particulièrement en ce qui concerne des implantations qui relèvent d'une activité ayant des impacts environnementaux négatifs. Or le CET de Providence 1, qui n'est géré que comme une décharge contrôlée, a été l'objet de plaintes pour nuisances olfactives ce qui a largement contribué à construire les réticences de la population pour ce type de projets. Tenant compte de la saturation proche de cette décharge, et de l'existence de contraintes techniques fortes dans le contrat de prestation alloué à l'opérateur privé STAR, il a été décidé de trouver et de concevoir un CET capable d'accepter dans les meilleures conditions environnementales les déchets stabilisés censés être produits par cet opérateur.

De ce point de vue la conception et la construction de ce CET était en adéquation avec les besoins exprimés par le Gouvernement et relevait d'une approche pertinente en termes d'infrastructures pour la gestion de l'environnement.

1.b Pertinence par rapport aux objectifs spécifiques des politiques publiques du secteur d'intervention

D'une manière générale les CET n'ayant pas bonne presse dans le public, il était nécessaire de trouver un site alternatif à Providence 1, qui ne provoque pas un tollé de la population et permette néanmoins de poursuivre en toute sécurité le processus de traitement des déchets par enfouissement après traitement (tri, compostage et valorisation en filières matières).

Si la catégorisation et la finalisation du choix de ce site peut-être questionnée, il n'en reste pas moins que dans l'absolu la localisation a été ratifiée par le Gouvernement.

La création de ce CET prend place dans le cadre du suivi du plan de gestion des déchets établi sous le 7ème FED, revu pendant le 9ème FED et désormais en vigueur jusqu'en 2010.

La pertinence du projet est donc acquise si l'on tient compte du fait qu'au moment de sa réalisation le plan de gestion des déchets continuait de se fonder sur la certitude de production de déchets stabilisés.

2. Efficacité

2.a Par rapport aux objectifs/résultats attendus, en l'absence d'effets négatifs

Deux problèmes majeurs sont apparus qui obligent à mettre en doute l'adéquation du projet en termes de résultats atteints. En l'occurrence, si le CET a été construit conformément aux critères techniques initiaux, il n'est pas utilisé comme prévu, si ce n'est pour accueillir une quantité non significative de verre brisé provenant de la brasserie locale.

D'autre part s'il est impossible de parler d'effets négatifs, du fait qu'aucun impact ne peut être causé puisque le CET ne reçoit pas de déchets, il est néanmoins opportun de souligner que dans le contexte actuel où seuls des déchets évolutifs sont produits à l'issue de la collecte exécutée par l'opérateur privé, le CET d'Anse Royale ne pourrait recevoir ces déchets faute d'une configuration qui autorise des recouvrements réguliers et un prétraitement des lixiviats avant leur envoi vers la station de traitement de Providence.

Il faut donc conclure que ce projet ne correspond pas aux attentes initiales, pour la raison que son exécution n'a pas tenu compte des lacunes dans la capacité du Gouvernement seychellois à gérer le contrat qui le lie à l'opérateur STAR.

2.b Correspondance entre les bénéficiaires visés et atteints

Aucune

2.c Durabilité du projet et des résultats obtenus

Le site est neuf et vierge ou presque en termes d'occupation du volume utile d'enfouissement. En ce sens sa durabilité est acquise, même si certains aménagements s'avèrent nécessaires pour en optimiser l'utilisation. Par contre étant donnée l'absence de résultats si ce n'est la réalisation d'infrastructures d'une qualité acceptable, il faut reconnaître l'absence de durabilité des résultats exprimés en terme de compensation de la saturation du site de Providence 1

3. Aspects d'efficience

RAS

4. Aspects liés aux 3C

4.a Degré de coordination et effectivité de la complémentarité avec les interventions des aires bailleurs dans le secteur

4.b Cohérence avec les autres interventions et instruments de la CE au niveau national et régional

5. Effectivité de la prise en compte des questions transversales (environnement, état de droit et égalité des genres)

En termes de respect des contraintes environnementales, le CET d'Anse Royale a été conçu et réalisé en tenant compte des règles de l'art en termes d'acceptation de déchets faiblement évolutifs et non évolutifs. Il est installé sur un socle argileux et dispose d'une barrière active aux normes.

Les impacts prédictibles essentiellement sont liés au flux de véhicules qui pourraient le desservir. On peut aussi questionner la faiblesse des capacités de stockage de lixiviats et l'absence d'équipements passifs pour le suivi des fuites éventuelles de lixiviats en fonds d'alvéoles ou sur conduites.

En termes de bonne gouvernance il est possible questionner le peu de réactivité de l'UE devant les défaillances de l'opérateur privé et les négociations menées avec le Gouvernement seychellois, problèmes qui sont à l'origine de la non utilisation de ce site.

Genre RAS

Titre du projet	Le Niol water treatment works	
Identification comptable	8 ACP SEY 002	
Date d'identification et modalités – PIN de rattachement	Fev. 1997	
Date de démarrage (CF/eff.)	Juin 1998 / Juin 1999	
Date de clôture prévue	Mai 2000	
Dates de clôture effective	Dec. 2000	
Nombre d'avenants à la CF	?	
Budget initial (PIN et CF)	1.75 M euros (exchange rate 1 Euro = 5.7 R seychelloises) dont part du Gvt. 400 000 R seychelloises	
Montant engagé	9.2 M R seychelloises	
Montant payé	9.2 M R seychelloises	
Bénéficiaire(s)	Population déjà desservie Région Nord de Mahé avec un accroissement du service à 2000 ménages supplémentaires (13 200 habitants et 24 hôtels)	
Unités de gestion	Public Utility Corporation (PUC)	
Nombre de gestionnaires successifs à la Délégation et au siège	Non renseigné	
Distribution du budget	Décidé	Engagé
Objectifs globaux	Augmenter la qualité du niveau de vie des habitants du nord de Mahé en accroissant qualitativement et quantitativement la distribution d'eau potable	
Objectifs Spécifiques	Réaliser les travaux de mise à jour et d'optimisation de la station de production d'eau potable de Le Niol pour atteindre une capacité de 3500 m ³ /J en respectant- les normes de l'OMS et celles du Gvt Seychellois	
Activités	Travaux et fourniture d'équipements	
	Assistance technique à la PUC pour la révision des documents d'appel d'offre et l'évaluation et le suivi des travaux	
	Remplacement des conduites principales d'amenée d'eau captée	
Résultats/impacts attendus	Réparation et remplacement des principaux éléments de la station Construction d'un réservoir de stockage de 700 m ³ à Mont Simpson	
Remarques et commentaires	Une base intéressante pour fonder le nouveau plan de gestion de l'eau pour lequel le Gvt. Seychellois formule une requête d'assistance technique auprès de l'UE	
Interrelations horizontales (/ aux autres projets et instruments CE).	Le remplacement de certaines portions des principales conduites de distribution sujettes à fuites ou frappées d'obsolescence (a été cofinancé par EIB et le Gvt. Des Seychelles	
Interrelations verticales (/PIR)	?	

1. Pertinence

1.a Pertinence par rapport aux besoins du pays et par rapport aux besoins exprimés par le Gouvernement

L'état de la station justifiait à lui seul une intervention de réhabilitation et de mise à jour, le process y est basique mais efficace, et les derniers travaux dataient de 1952 pour une installation qui est censée desservir 13 000 Hbt soit environ 1/5ème de la population de Mahé sur une zone proche de la capitale caractérisée par un développement urbanistique relativement fort jusqu'à l'horizon 2015. Le Gouvernement a clairement identifié son besoin en le scindant en deux parties, la remise en état et la modernisation des installations de la station de traitement d'une part avec un financement FED et la remise en état de parties critiques du réseau de distribution avec une intervention de la BEI. Il est incontestable que ce projet est pertinent eu égard aux besoins du pays.

1.b Pertinence par rapport aux objectifs spécifiques des politiques publiques du secteur d'intervention.

La thématique « eau » est planifiée aux Seychelles en tant que composante du volet « Eau et déchets » qui est inclu dans le « Plan de gestion de l'environnement des Seychelles (EMPS 2000-2010) » actuellement en vigueur. La Public Utility Corporation (PUC) qui est l'agence paraétatique en charge de cette composante a inscrit ce projet dans sa stratégie à moyen terme au travers du « Programme de gestion de la demande en eau » et du « Programme d'amélioration des installations de traitement de l'eau ». Ces deux programmes sont intégrés dans le « Plan de gestion de l'environnement des Seychelles (EMPS 2000-2010) ». Le projet de remise à niveau de la station de traitement du Niol est donc parfaitement pertinent en regard de la stratégie du Gouvernement.

2. Efficacité

2.a Par rapport aux objectifs/résultats attendus, en l'absence d'effets négatifs

L'appui fourni par l'UE comprend une assistance technique à la PUC pour la réalisation des termes de références, le contrôle et l'évaluation des travaux et le financement des travaux. En termes d'efficacité le projet n'a pas d'effets négatifs majeurs visibles ou prévisibles, il correspond aux attentes du bénéficiaire et la mise en oeuvre de la station après travaux fait état d'une réelle amélioration du service. Les objectifs fixés en termes d'augmentation de la qualité et de la quantité d'eau potable produite sont respectés. On peut donc conclure à une efficacité avérée.

2.b Correspondance entre les bénéficiaires visés et atteints

L'objectif du projet était de desservir une population de 13 400 Hbt et 24 hôtels en accroissant la qualité du produit et en permettant à environ 2000 ménages supplémentaires de bénéficier du service.

Les rapports d'évaluation aussi bien que les opérateurs interrogés font valoir que ces objectifs sont atteints à la nuance près que les coupures sur le réseau demeurent nombreuses du fait de travaux de réparation de conduites défectueuses et d'un niveau de qualité parfois critiquable sur des sections où les intrusions de terre et fines minérales ou organiques continuent d'exister.

En ce sens et bien que le projet FED ne concerne que la phase production, il faut reconnaître que les bénéficiaires visés ne sont pas toujours en adéquation avec les bénéficiaires atteints puisque la cible du projet regroupe l'ensemble des consommateurs desservis par le réseau.

2.c Durabilité du projet et des résultats obtenus

On peut mettre en cause la durabilité de ce projet sur deux points :

La faiblesse de la ressource en eau au pic de saison sèche a été sous évaluée. En effet, durant cette période l'étiage autorise un débit de captage à peine suffisant pour atteindre le seuil de production (pendant 1.5 mois) en tenant compte de l'emploi total des réserves stockées sur la station.

Les équipements de pompage sont de faible qualité et commencent d'être érodés à tel point que leur remplacement devra probablement intervenir rapidement alors même qu'en l'état de l'art et des technologies disponibles (corps de pompes en matériaux composites) une durabilité de 10 ans aurait pu être atteinte.

Néanmoins les réalisations infrastructurelles sont d'un niveau conceptuel et technique tel que la durabilité du projet reste avérée.

3. Aspects d'efficience

3.a Adéquation et respect du calendrier de mise en œuvre et identification des goulots d'étranglement (procédures, capacité des responsables et des unités de gestion CE ; procédures et capacité des responsables sectoriels et des bénéficiaires)

Le dossier de projet a été achevé et validé en septembre 1996, alors que la convention de financement n'a été signée qu'en juillet 1997, soit 10 mois plus tard.

Par ailleurs, les travaux qui étaient prévus de durer 17 mois, de décembre 1998 à mai 2000 n'ont commencés qu'en juillet 1999 soit 7 mois plus tard pour s'achever à l'issue des 17 mois prévus en décembre 2000.

Au total, le retard pris par rapport au document de projet est équivalent à la durée des travaux, sui elle a été respectée soit 17 mois.

On ne peut donc pas dire que l'efficience en termes de délais de mise en œuvre ait été respectée. Nous n'avons pas pu identifier formellement la cause imputable à ces retards mais il semblerait que cela se situe dans le cadre de négociations difficiles entre la partie seychelloises et l'UE lors de l'élaboration de la convention de financement.

3.b Adéquation et respect des enveloppes budgétaires prévues

RAS, l'adéquation est acquise.

4. Aspects liés aux 3C

4.a Degré de coordination et effectivité de la complémentarité avec les interventions des autres bailleurs dans le secteur

RAS

4.b Cohérence avec les autres interventions et instruments de la CE au niveau national et régional

L'intervention de la BEI qui vient cofinancer la réfection du réseau de distribution a manifestement été sous dimensionnée si l'on en croit les nombreuses réparations toujours nécessaires et engagées par la PUC.

Fautes d'informations détaillées sur la genèse de cette intervention il est difficile de produire une analyse critique en termes de cohérence ou plutôt d'achèvement de cohérence entre le projet FED et celui de la BEI, le bon sens permet néanmoins de soutenir que l'évaluation des besoins pour la remise en état du réseau n'a pas pris en compte l'ensemble des besoins, notamment du fait de l'augmentation du débit de service inhérent à l'amélioration du process de traitement.

5. Effectivité de la prise en compte des questions transversales (environnement, état de droit et égalité des genres)

L'impact de ce projet sur l'environnement est localement et techniquement faible,

trois points restent néanmoins assez mal appréciés :

- En période d'étiage il est probable que rejet des boues de lavage des sables en aval de la station dans le cours d'eau alimentant le captage puisse accroître les facteurs d'eutrophisation de ce milieu.
- Les prélèvements à l'étiage ont certainement un impact sur la dynamique aval du cours d'eau, mais il n'a pas été évalué.
- Il n'a pas été réalisé d'étude de risque sérieuse quant à la manipulation du gaz chlore et du chlore lent solide.

Hormis ces trois points le projet est globalement satisfaisant en termes de respect des critères de protection de l'environnement.

Pas d'inférence en termes d'état de droit et de bonne gouvernance, si ce n'est le respect du droit constitutionnel des seychellois à bénéficier d'un service d'eau potable.

Respect de la dimension genre : RAS

Titre du projet	INTEGRATED SOLID WASTE MANAGEMENT PROGRAMME	
Identification comptable	9 ACP SEY 001	
Date d'identification et modalités – PIN de rattachement	Identifié 2002 PIN 2002-2007	
Date de démarrage (CF)	Etude faisabilité et design : Avril 2005 Proposition de financement : Fev.2006	
Date de clôture prévue	Fin 2009	
Dates de clôture effective		
Nombre d'avenants à la CF		
Budget initial (PIN et CF)	PIN : 3.0 M. Euros PF : 3.55 M. Euros Incluant un TCF de 0.40 M. Euros destiné au financement de la pré-faisabilité et des études conceptuelles et 0.14 M. Euros pour des études complémentaires	
Montant engagé		
Montant payé	400,000 euros (étude de faisabilité Carl Bro)	
Bénéficiaire(s)	Populations des trois îles principales et les personnels de la SWAC en termes de renforcement institutionnel	
Unités de gestion /monitoring	SWAC / Ministère de l'Environnement Délégation de l'UE	
Nombre de gestionnaires successifs à la Délégation et au siège	?	
Distribution du budget	Décidé	Engagé
Objectifs globaux	Protection de l'environnement et gestion de la santé publique sur les trois îles principales, Mahé Praslin et La Digue Maintenir une conduite environnementale satisfaisant aux exigences du développement durable	
Objectifs Spécifiques	Améliorer une gestion intégrée et durable dans le secteur des déchets	
Activités	Réalisation d'infrastructures Renforcement des compétences institutionnelles Assistance technique Contrôle des travaux Etudes et formation Audit, suivi et évaluation finale	
Résultats/impacts attendus	Conception d'infrastructures environnementalement compatibles avec les objectifs d'une unité de traitement des déchets Renforcement significatif dans la gestion des déchets Mise en place de protocoles de recouvrements des coûts proportionnés aux besoins financiers du secteur de gestion des déchets	

	<p>Minimisation de la production de déchets, tri sélectif et recyclage en tant qu'activités majeures pour le développement durable du secteur déchets</p> <p>Renforcement et optimisation des contrats établis dans ce secteur en regard des méthodologies pratiquées</p>
Remarques et commentaires	Le projet n'est pas achevé et nécessite des amendements avant poursuite
Interrelations horizontales (/ aux autres projets et instruments CE)	8 ACP SEY 001
Interrelations verticales (/PIR)	RAS

1. Pertinence

1.a Pertinence par rapport aux besoins du pays et par rapport aux besoins exprimés par le Gouvernement

Une certaine complexité prévaut en ce qui concerne les besoins du pays et ceux exprimés par le Gouvernement, l'intervention de l'UE depuis le 7^{ème} FED dans le secteur des déchets fournit une perspective sur 10 ans qu'il convient de résumer si l'on veut saisir cette complexité :

Sur la base du Plan de gestion des déchets (ITW 1994-2004), le Gouvernement Seychellois a pris très tôt la décision de privatiser entièrement le secteur de la propreté urbaine et suite à un appel d'offre international, a contractualisé avec un opérateur qui se trouve aujourd'hui à mi parcours d'un contrat de concession qui n'est manifestement pas respecté sur ses composantes principales.

Malgré des défaillances opérationnelles majeures dont on pouvait voir la trace dès 1999 l'UE a engagé la Construction du CET d'Anse Royale (VIJAY/SWK 2000) il faut néanmoins noter que c'est en 1995 que l'UE a commencé de financer les études de conception (IPC) du site d'Anse Royale.

Dès 1999, le Gouvernement s'est mis en défaut de paiement pour la part de rémunération en devises étrangères (Euros) dues à l'opérateur privé à hauteur de 25% du paiement global soit environ 50 000 Euros. D'autre part l'opérateur n'a jamais fourni l'ensemble des services que l'on attendait de lui dont notamment le prétraitement et le recyclage des déchets avant l'enfouissement de la fraction qualifiable en déchets ultimes, c'est-à-dire stabilisés.

Or c'est l'absence de prétraitement des déchets qui rend aujourd'hui apparemment inutile le CET d'Anse Royale qui a été conçu et construit pour recevoir du déchet stabilisé (Type Classe III)

Devant l'échec de cette réalisation L'UE est alors intervenue en finançant deux études :

Rapport d'évaluation finale du CET d'Anse Royale (Hydroplan) « HP 2003 »
Plan de gestion des déchets 2004-2010 « SWK 2004 »

Le projet analysé ici concerne la Préfaisabilité de la création de 3 nouveaux CET et les modalités de mise en oeuvre du plan 2010 (Carl Bro) et est le dernier en date.

Pour conclure sur cette question il faut reconnaître qu'à ce jour le projet en objet est pertinent par rapport aux besoins du pays et du Gouvernement si tant est qu'il assume l'historique des 10 dernières années et prenne en considération le fait que le projet d'Anse Royale était et demeure légitime.

Notons avec une attention particulière que ce projet comporte une composante de renégociation du contrat STAR qui devrait permettre au Gouvernement et aux bénéficiaires de disposer d'une prestation autorisant la production de déchets prétraités et donc d'utilisation du site d'Anse Royale tout en atténuant globalement les impacts environnementaux inhérent à la gestion actuelle des déchets aux Seychelles.

1.b Pertinence par rapport aux objectifs spécifiques des politiques publiques du secteur d'intervention

Comme dit précédemment ce projet s'inscrit très opérationnellement dans le cadre de deux plans de gestion des déchets, dont dans celui actuellement en vigueur jusqu'en 2010.

Paradoxalement les conclusions de préfaisabilité du rapport CB 2006 mettent en cause une orientation fondamentale du Gouvernement à savoir la mise en oeuvre et le soutien des activités de recyclage.

En ce sens nous pouvons douter d'une partie de la pertinence des travaux d'études financés par ce projet qui sous couvert d'une prudence non dépourvue de parti pris met en péril les efforts louables et certainement légitimes du bénéficiaire en terme de réduction des déchets, de tri sélectif et de recyclage.

D'autre part le jugement technique trop optimiste et même technologiquement lacunaire en termes de prescriptions environnementales que produit CB 2006 en ce qui concerne la création du site de Providence 2 nous renforce dans notre analyse.

2. Efficacité

2.a Par rapport aux objectifs/résultats attendus, en l'absence d'effets négatifs

Le projet a achevé sa première phase et reste en attente d'une commande pour des études complémentaires néanmoins en l'état actuel nous pouvons constater que le travail réalisé par CB 2006 a été parfaitement efficace sur bon nombre de points.

Nous contestons cependant la validité des analyses de CB 2006 sur les points suivants :

L'avenir du recyclage aux Seychelles ne doit pas être rejeté, cette stratégie a jusqu'à présent fait partie intégrante de la politique du Gouvernement.

Le CET d'Anse Royale ne doit pas être mis au rebut, il peut être utilisé pour le stockage de déchets stabilisés ou inertes, sa configuration n'est pas défectueuse au point que des aménagements légers lui donnent une accessibilité et une capacité de sûreté environnementale tout à fait acceptable.

Le CET de Providence 2 n'est pas aussi satisfaisant que constaté, c'est un site hydrogéologiquement sensible, ne présentant pas de barrière passive et dont la proximité de l'aéroport constitue un risque aviaire qui n'a pas été évalué clairement par les autorités aéroportuaires.

Le site d'enfouissement non contrôlé de Praslin n'est absolument pas viable en termes environnementaux, il faut totalement reconsidérer son existence.

La conception du CET de Providence 2 qui recommande l'emploi d'un géotextile bentonitique (GB) pour constituer la barrière active en fond et flanc d'alvéoles n'a pas pris en compte le risque de dégradation rapide de ce GB du fait de la présence d'un substrat calcaire (matériaux coralliens et sédimentaux récents).

La conception du CET de Providence 2 est celle très classique d'une décharge de classe 2, avec captage et traitement des lixiviats, collecte et traitement du biogaz (incinération ou cogénération). En l'absence d'une politique forte de recyclage, Providence 2 va arriver très vite à saturation. Il est capital de considérer que la très faible disponibilité du foncier aux Seychelles pour l'installation de CET et la nécessité de donner à Anse Royale son usage initial imposent une conceptualisation différente de Providence 2. Certaines composantes de base caractérisant les « décharges réversibles » pourraient servir de modèle à cette optimisation conceptuelle.

2.b Correspondance entre les bénéficiaires visés et atteints

Le principal bénéficiaire de ce projet est le Gouvernement et en l'occurrence la SWAC sous couvert du Ministère de l'Environnement. L'un des points majeurs de satisfaction que pourrait revendiquer ce bénéficiaire serait de voir mené à terme la renégociation du contrat STAR, mais cet objectif n'est pas atteint.

Malgré ce fait, et d'une manière générale on doit admettre que le projet répond à l'intention initiale d'apporter une assistance technique au Gouvernement seychellois

2.c Durabilité du projet et des résultats obtenus

La durabilité du projet est clairement mise en cause par les critiques formulées au point 2.a.

3. Aspects d'efficience

3.a Adéquation et respect du calendrier de mise en œuvre et identification des goulots d'étranglement (procédures, capacité des responsables et des unités de gestion CE ; procédures et capacité des responsables sectoriels et des bénéficiaires)

RAS si ce n'est le retard pris dans l'achèvement de l'appui aux négociations du contrat STAR

3.b Adéquation et respect des enveloppes budgétaires prévues

RAS

4. Aspects liés aux 3C

4.a Degré de coordination et effectivité de la complémentarité avec les interventions des autres bailleurs dans le secteur

La coordination avec la Coopération française reste à revoir sur des bases plus constructives et transparentes.

4.b Cohérence avec les autres interventions et instruments de la CE au niveau national et régional

Il eut été souhaitable que ce projet prenne place, à la suite de tous les projets financés par l'UE depuis le 7ème FED sur la thématique des déchets, dans un contexte d'appui sectoriel où les indicateurs de performance auraient sans doute permis d'éviter certaines déserrances.

5. Effectivité de la prise en compte des questions transversales (environnement, état de droit et égalité des genres)

Environnement : Ce projet met en avant l'absence ou la grande pauvreté des données en matière de suivi environnemental mais n'en donne pas une analyse de fond convaincante

Bonne gouvernance : A ce jour le litige financier qui oppose le gouvernement seychellois à l'opérateur STAR semble en partie réglé et la renégociation du contrat avec ce dernier doit en contrepartie apporter une remise à niveau des exigences techniques qui assujettissent ses prestations. A la marge de l'évaluation technique, un point a particulièrement attiré notre attention, à savoir le fait que les arriérés de paiements en Forex dus à STAR ont été récemment compensés par le Gouvernement Seychellois sous la forme d'une concession foncière (îlot Desroches) pour une durée de 70 ans et environ 8 Ha. Cette compensation aurait été accordée sur la base d'une demande de STAR Seychelles qui excipait d'avances totalisant environ 1.5 M Euros versées par STAR Réunion à STAR Seychelles. *Or si ces avances ont été versées, les fonds n'ont manifestement pas été engagés par STAR Seychelles pour assurer la continuité et l'entretien des investissements et réaliser ses prestations contractuelles.*

Genre : RAS

Addendum d'analyse technique

L'UE est intervenue intensivement et durablement aux Seychelles dans le secteur des déchets en finançant la majorité des études et projets relatifs à cette thématique au cours des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED, notamment :

- Plan de gestion des déchets (ITW 1994-2004), « ITW 1994 »

- Etudes conception et suivi de la construction du site d'Anse royale (IPC) » IPC 1995 »,
- Construction du CET d'Anse Royale (VIJAY / (Scott Wilson K.) SWK 2000)
- Rapport d'évaluation finale du CET d'Anse Royale (Hydroplan) « HP 2003 »
- Plan de gestion des déchets 2004-2010 « SWK 2004 »
- Préfaisabilité de la création de 3 nouveaux CET et modalités de mise en oeuvre du plan 2010 (Carl Bro) « CB 2006 »

1.1 Etat des lieux général:

Le Gouvernement Seychellois a pris très tôt la décision de privatiser entièrement le secteur de la propreté urbaine et, suite à un appel d'offre international, a contractualisé avec un opérateur qui se trouve aujourd'hui à mi parcours d'un contrat de concession qui n'est manifestement pas respecté sur ses composantes principales.

D'une part le Gouvernement est en défaut de paiement pour la part de rémunération en devises étrangères (Euros) à hauteur de 25% du paiement global soit environ 50 000 Euros. D'autre part l'opérateur n'a jamais fourni l'ensemble des services que l'on attendait de lui dont notamment le prétraitement et le recyclage des déchets avant l'enfouissement de la fraction qualifiable en déchets ultimes, c'est-à-dire stabilisés.

Or c'est l'absence de prétraitement des déchets qui rend aujourd'hui apparemment inutile le CET d'Anse Royale qui a été conçu et construit pour recevoir du déchet stabilisé (Type Classe III)

A ce jour le litige financier semble en partie réglé et la renégociation du contrat avec STAR doit en contrepartie apporter une remise à niveau des exigences techniques qui assujettissent les prestations de l'opérateur. A la marge de l'évaluation technique, un point a particulièrement attiré notre attention, à savoir le fait que les arriérés de paiements en Forex dus à STAR ont été récemment compensés par le Gouvernement Seychellois sous la forme d'une concession foncière (îlot Desroches) pour une durée de 70 ans et environ 8 Ha. Cette compensation aurait été accordée sur la base d'une demande de STAR Seychelles qui excipait d'avances totalisant environ 1.5 M Euros versées par STAR Réunion à STAR Seychelles. *Or si ces avances ont été versées, les fonds n'ont manifestement pas été engagés par STAR Seychelles pour assurer la continuité et l'entretien des investissements et réaliser ses prestations contractuelles.*

1.2 La gestion des déchets :

La quantité de déchets actuellement collectée et traitée aux Seychelles est très largement supérieure aux prédictions du rapport ITW qui a fondé en 1995 le premier plan de gestion des déchets en vigueur jusqu'en 2004. Il faut y voir autant une conséquence de prévisions largement sous évaluées que l'impact positif de la mise en oeuvre de la SWAC et de l'opérateur privé en 1997. Néanmoins à ce jour, vu sous l'angle du plan de gestion des déchets établi en 2004 et valide jusqu'en 2010, il apparaît que l'efficacité de la collecte et du taux de capture des déchets ménagers et industriels banals a récemment décliné en qualité et en quantité surtout pour la fraction de déchets verts destinés au compostage. Les données actuelles font état d'un gisement annuel de 49 000 T/A en 2003 et de l'ordre de 52 000 T actuellement avec une progression annuelle de 3% jusqu'en 2010 et où la proportion de DIB (Déchets Industriels Banals) semble surévaluée. En termes de ventilation et en l'absence d'un protocole MODECOM il faut en rester à des évaluations peu fiables qui font néanmoins apparaître une très forte proportion de plastiques (35% à 60% des volumes collectés pour les flaconnages et les sacs) et une FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères) relativement importante (35% à 45% de la

masse des OM).

1.2.1 Traitement.

Deux filières principales sont dédiées au traitement des déchets ménagers et industriels banals collectés :

- l'enfouissement pour les déchets bruts et les boues issues de traitements d'eaux usées
- et le compostage pour la fraction des déchets verts qui fait l'objet d'une collecte spécifique.

1.2.1.1 L'enfouissement.

Il qui représente 95% du traitement est réalisé sur le site de Providence 1, le process est basique puisqu'il consiste en 4 opérations :

- Pesage sans contrôle réel de la nature des déchets
- Régilage sur la zone de déversement qui comprend pratiquement la moitié de la surface totale de la décharge
- Recouvrements occasionnels
- Compaction

Au plan environnemental :

- Aucune collecte ni traitement des lixiviats et biogaz n'est effectuée.
- Le site ne dispose pas d'une étanchéité passive ou active. Le socle du CET est constitué de sédiments récents et de coraux morts drainés en proximité pour constituer ces terres gagnées sur la mer et aux plus hautes marées le biseau salé est à -0.7 m du fond des alvéoles. La perméabilité de ce socle est donc avérée.
- Une extension vers la mer est prévue ce qui va accroître encore le risque de transfert de lixiviats sur le milieu benthique.
- Pour le peu que nous avons pu observer les populations aviaires sont peu diversifiées mais denses et semblent grégaires alors que la proximité de l'aéroport qualifie sans conteste le risque aviaire.

1.2.1.2 Le Compostage.

Il concerne les déchets verts et les rebuts et déchets de production issus de Seychelles Tuna et est réalisé à Providence sur le site de la société STAR. Cette activité qui avait été mise en sommeil pendant pratiquement 6 ans est actuellement en cours de reprendre. Le process est basique bien que les installations soient d'un niveau d'investissement élevé. A ce jour le process consiste en 3 opérations :

- Dilacération des déchets verts et mélange avec des matières organiques volatiles
- Formation d'un andain (manipulation Bobcat)
- 3 à 4 retournements/déplacements

Bien que les infrastructures le permettent la station n'est pas équipée en ventilation forcée et la maturation reste donc très lente (type Végeterre soit 6 à 8 mois), il n'y a pas de suivi thermique ou hygrométrique, encore moins de suivi / régulation de type DCO / maturation. Les volumes traités sont faibles car d'une part la collecte sélective reprend à peine, et d'autre part parce qu'étant donnée l'absence de ventilation forcée le process prend du temps alors que l'espace disponible est réduit.

1.2.1.3 La collecte et le stockage des huiles minérales usagées

Elle concerne surtout celles provenant des navires de pêche, et font l'objet d'un stockage très précaire sur le site de Providence en attente d'un transfert sur la Réunion.

STAR qui est en charge de cette prestation devait acheminer ces huiles minérales usagées vers la centrale thermique de Bois Rouge à La Réunion qui est l'exutoire initialement prévu dans le contrat. Or il semble qu'un arrangement ait été conclu assez vite avec la station thermique de la PUC laquelle refuse aujourd'hui ces huiles usagées car elle se trouve saturée. En conséquence le stock de STAR augmente car il n'est pas transféré, et les risques environnementaux s'en trouvent accrus.

1.2.1.4 Les collectes sélectives et le recyclage

Il faut noter qu'il n'y a pas de collectes ni de filières spécialisées pour les DTQD (Déchets Toxiques en Quantités dispersées) et DIS (Déchets Industriels Spéciaux) les plus courants (batteries, piles, solvants et acides, poisons et déchets de soins)

Malgré la volonté du Gouvernement des Seychelles de favoriser l'essor du recyclage, aucune filière n'est actuellement structurée ni efficace. Il faut cependant prendre en compte l'initiative confiée par le Gouvernement à la société SAMLO qui en dehors de son activité de collecte et transfert des métaux ferreux et non ferreux « récupère » des flacons en plastique (Eau) sur la décharge contrôlée de La Digue.

Par ailleurs plusieurs systèmes de consignes sont en cours ou à l'étude et le potentiel de recyclage est important notamment pour la filière plastique, métaux et éventuellement verre.

A noter l'existence d'une chaîne mécanisée de tri sur déchets propres et secs, avec démétalliseur et trommel de tri cyclonique/gravitaire constituant un investissement lourd qui aurait du permettre au moins le tri sur la fraction des DIB et éventuellement sur une partie des OM collectée sélectivement, mais qui n'a jamais été mise en fonction.

1.2.2 Le respect de normes environnementales :

La question du respect des normes environnementales est à examiner avec précaution, en effet si les Lois Cadres existent et formulent des normes et mesures d'un bon niveau d'exigence, notamment en ce qui concerne la nécessité d'un prétraitement des déchets, les décrets d'application et les règlements souffrent d'une mise en pratique faible voire inexistante. Cette faiblesse dans le suivi et l'application des textes est particulièrement tangible au niveau des modalités de surveillance et de contrôle des opérations confiées à STAR et au niveau de l'implication de la SWAC en tant que service responsable du secteur déchets et propreté. Il faut aussi noter que la SWAC a été refondue dans le corps du Ministère de l'Environnement, pour des raisons qui restent confidentielles mais qui relèvent de la nécessité d'un contrôle accru des services qu'elle doit assurer.

Pour faire simple, et bien que nous ayons formulé cette demande tant auprès de la SWAC que du Ministère de l'Environnement, aucun document assumant un suivi environnemental ne nous a été remis, pour la raison simple qu'ils n'existent pas. Pourtant comme le soulignent avec plus ou moins de pertinence et de réalisme les principaux rapports que nous avons consultés, il est évident que des impacts négatifs durables (pollution des sols et des eaux terrestres ou côtières) accompagnent l'exploitation de la décharge contrôlée de Providence 1 et de plus encore à Praslin où du fait de son statut hydrogéologique le site devrait être fermé et réhabilité d'urgence.

Si l'on ne tient pas compte du CET d'Anse Royale, qui n'est pas utilisé, le micro CET de la Digue est actuellement le seul en fonction aux Seychelles qui soit pourvu d'un liner (barrière active) sur un socle argileux (détritique) relativement imperméable. Par ailleurs la grande majorité des déchets qui en constituent le volume (non compacté) est formée de plastique. Ce site qui est finalement le plus sûr de tous sur un plan environnemental est néanmoins saturé et souffre d'une gestion peu assidue, à titre d'exemple le système de recirculation des lixiviats (pour évaporation par épandage superficiel) n'est pas fonctionnel faute d'installation des asperseurs récemment fournis par le Ministère de l'Environnement et de changement du tuyau de refoulement qui est hors d'usage ou presque.

2. Position de l'UE :

Les actions engagées

Face à la situation que nous venons de dire, l'UE a réagi principalement en commanditant trois études majeures, qui trouvent leur ancrage avec la programmation du 9ème FED et ont manifestement une ambition correctrice:

Rapport d'évaluation finale du CET d'Anse Royale (Hydroplan) « HP 2000 »,

- une étude visant à la réactualisation du plan de gestion des déchets (Scott Wilson K.) « SWK 2004 »,
- une étude de préfaisabilité pour la gestion environnementalement durable des déchets (Karl Bro) « KB 2006 ».

Malgré l'existence de ces études, et en l'état actuel des données analysées au stade documentaire et confirmées par la mission de terrain, force est de constater que les interventions de l'UE aux Seychelles dans le domaine de la gestion des déchets n'ont pas eu les résultats escomptés. Pourtant, ces trois études sont bien ciblées et mettent à jour une problématique fondamentale, à savoir que les résultats qu'elles ont produit et qui sont adoptés par le Gouvernement bénéficiaire ne sont pas mis en pratique ou ne conduisent pas à des actions finalisées. Ainsi, la renégociation du contrat avec STAR n'est pas arrêtée sur les points clef du renforcement des collectes sélectives, l'optimisation du compostage, et l'utilisation du CET d'Anse Royale pour le stockage de déchets inertes.

2.1 Analyse du problème.

2.1.1 Un positionnement qui n'autorise pas assez de conditionnalités.

L'UE est engagée au Seychelles depuis le 7^{ème} FED dans le domaine de l'environnement et particulièrement dans celui de la gestion des déchets au point que cet engagement pourrait relever d'un appui sectoriel. Les modalités conditionnelles (indicateurs de performance) caractérisant l'appui sectoriel auraient sans doute permis à l'UE de mieux maîtriser ses efforts et de ne pas devoir constater par exemple l'échec d'Anse Royale, ou l'absence de suivi environnemental. Le 9^{ème} FED doit d'une certaine manière finaliser l'appui de l'UE sur la thématique déchets en apportant un financement conséquent pour la réalisation du CET de Providence 2.

Comme dit précédemment, le premier investissement lourd réalisé par l'UE, le CET d'Anse royale, n'est pas opérationnel et les recommandations techniques du dernier rapport commandité par l'UE (Carl Bro 2006) peuvent être mises en cause sur des points fondamentaux. Dans la même veine, le premier plan de gestion des déchets dont l'élaboration a été financée par l'UE et qui fonde en grande partie les spécifications du contrat de concession alloué à STAR n'a pas été respecté alors même qu'il prévoyait une stratégie fortement centrée sur le recyclage et permettait de produire des déchets stabilisés dont Anse Royale aurait du être l'exutoire naturel.

2.1.2 Une étude de préfaisabilité qui contredit les orientations prises depuis le 7ème FED.

Le second plan de gestion des déchets, lui aussi financé par l'UE reprend en grande partie la stratégie du premier plan mais les études complémentaires réalisées par le BET Carl Bro (CB 2006) contredisent l'orientation maintenue jusqu'à présent d'une stratégie prioritaire de recyclage, en prônant l'incinération. Sur un plan technique, les recommandations du rapport Carl Bro sont critiquables sur les points fondamentaux suivants :

2.1.2.1 L'avenir du recyclage aux Seychelles ne doit pas être rejeté, cette stratégie a jusqu'à présent fait partie intégrante de la politique du Gouvernement, ce qui

a été clairement confirmé au cours de la mission de terrain. De plus, la composition estimée des OM et DIB autant que la taille du gisement permettent de considérer qu'il existe certainement des potentiels en termes de masses critiques d'autant plus que les populations seychelloises ont une conformation socioculturelle qui ne semble pas rejeter la mise en œuvre du tri à la source.

- 2.1.2.2 Le CET d'Anse Royale ne doit pas être mis au rebut, il peut être utilisé pour le stockage de déchets stabilisés ou inertes, sa configuration n'est pas défectueuse au point que des aménagements légers lui donnent une accessibilité et une capacité de sûreté environnementale tout à fait acceptable.
- 2.1.2.3 Le CET de Providence 2 n'est pas aussi satisfaisant que constaté, c'est un site hydrogéologiquement sensible, ne présentant pas de barrière passive et dont la proximité de l'aéroport constitue un risque aviaire qui n'a pas été évalué clairement par les autorités aéroportuaires.
- 2.1.2.4 La conception du CET de Providence 2 qui recommande l'emploi d'un géotextile bentonitique (GB) pour constituer la barrière active en fond et flanc d'alvéoles n'a pas pris en compte le risque de dégradation rapide de ce GB du fait de la présence d'un substrat calcaire (matériaux coralliens et sédimentaux récents). De plus il est avéré que les CET du type de celui-ci (milieu tropical avec un taux de fermentescibles élevé) accusent une température au cœur comprise entre 40°C et 45°C qui accroît le risque de dégradation des GB qui l'équipent.
- 2.1.2.5 La conception du CET de Providence 2 est celle très classique d'une décharge de classe 2, avec captage et traitement des lixiviats, collecte et traitement du biogaz (incinération ou cogénération). En l'absence d'une politique forte de recyclage, Providence 2 va arriver très vite à saturation.
- 2.1.2.6 Le site d'enfouissement non contrôlé de Praslin n'est absolument pas viable en termes environnementaux, il faut totalement reconsidérer son existence.

3. Recommandations :

Le plan de gestion des déchets 2010 et les recommandations qui y sont relatives et inscrites dans le rapport CB 2006 doivent être revus pour que soient pris en compte les éléments suivants :

3.1 Recycler à partir de collectes sélectives avant l'enfouissement :

- 3.1.1 La pratique du compostage peut être aisément accrue si tant est que STAR mette en œuvre les moyens nécessaires, c'est-à-dire essentiellement la ventilation forcée. A ce titre le hangar qui abrite actuellement les andains n'est pas vraiment nécessaire à la conduite d'un processus de compostage avec ventilation forcée, il serait préférable d'étudier la possibilité de déplacer les andains sur un site adjacent, en prévoyant l'emploi de bâches (transpirantes ou non). De plus il est certainement nécessaire de prévoir un vrai broyeur à déchets verts (système à marteaux) plutôt que de continuer à utiliser le dilacérateur à vis qui n'est pas vraiment capable de traiter les branches palmes et autres palettes.
- 3.1.2 Nous considérons que la fraction plastique et cartons ainsi que « petits métaux » des OM et DIB peut aisément faire l'objet de collectes sélectives, de tri et de mise en balle par « filières produits ». Une fois mis en balle ces matériaux sont facilement stockables et peuvent devenir un matériau exportable dans une perspective économique rentable. Dans ce contexte il est nécessaire de prévoir une approche économique et commerciale centrée sur une offre issue des pays de la COI, et éventuellement de s'appuyer sur une intervention souhaitable de la société Eco emballage qui intervient déjà à la Réunion (appui bilatéral). Il est aussi opportun d'étudier le renforcement de

collectes sélectives (DIB triés à la source et éventuellement Points d'Apport Volontaire pour une fraction des OM triées à la source)

- 3.1.3 L'unité de tri semi mécanique installée par STAR et qui doit faire prochainement l'objet d'une inspection par son fournisseur, est certainement un outil efficace dont il convient de prévoir la mise en œuvre dans les études complémentaires qui sont prévues dans la prestation CB 2006. Si tant est que la station de compostage peut être déplacée, il serait alors possible d'utiliser à plein et intelligemment le hangar actuel, non seulement pour y faire ce tri semi mécanique mais aussi pour stocker en toute sécurité des balles de plastiques et cartons et de (petits) métaux afin d'optimiser leur exportation par lots conséquents.

3.2 L'enfouissement sur Providence 2 doit constituer un bio réacteur de courte durée (5 ans)

Il est capital de considérer que la très faible disponibilité du foncier aux Seychelles pour l'installation de CET et la nécessité de donner à Anse Royale son usage initial imposent une conceptualisation différente de Providence 2. Certaines composantes de base caractérisant les « décharges réversibles » pourraient servir de modèle à cette optimisation conceptuelle.

Ainsi, la durée de vie de Providence 2 pourrait être quadruplée de même que celle d'Anse Royale. Pour atteindre cet objectif il conviendrait de revoir le concept et les recommandations du rapport CB 2006 de telle sorte que 4 composantes soient prises en compte avant la signature d'une convention de financement et le lancement d'appels d'offres:

- 3.2.1 La recirculation des lixiviats avec ensemencement biologique et contrôle thermique passif, le traitement en station étant prévu sur l'unité de traitement des eaux usées gérée par la PUC à Providence.
- 3.2.2 La cogénération du biogaz qui sera de toutes façons capté et collecté et au pire incinéré en torchères. Or ce type d'investissement est d'autant plus rentable et facile à gérer que la production de biogaz est riche en méthane, constante et élevée sur une faible période (sans l'effet de cloche qui caractérise les décharges chaudes qui ne sont pas traitées en bioréacteur)
- 3.2.3 L'enfouissement en tranches verticalisées (plutôt que sur un horizon large comme actuellement ce qui accroît l'intrusion pluviale et le risque aviaire) sans segmentation des alvéoles en cellules.
- 3.2.4 L'extraction à terme des déchets stabilisé et soit leur transfert direct sur Anse Royale soit un tri préalable afin d'extraire la matrice terreuse qui pourrait être utilisée en remblais (notamment pour finaliser les aménagements de polders ou autres réhabilitations) et le transfert du déchet ultime vers Anse Royale. A noter que le rapport Hydroplan invitait déjà à considérer la possibilité de réaliser un « remining » des déchets enfouis sur la décharge contrôlée de Providence 1 pour les conduire à Anse Royale.
- 3.3 Le site d'Anse Royale doit bénéficier d'aménagements complémentaires qui pourraient faire l'objet d'une « contrepartie gouvernementale ». Il conviendrait essentiellement d'étudier le prolongement de la voie d'accès pour mettre en place un circuit en couronne qui présenterait le triple avantage de protéger et stabiliser le site dans sa partie haute (risques d'érosion pluviale), de permettre des accès de déchargement plus rationnels, et surtout la sortie des camions sur une voie circulaire à sens unique. Il faudra aussi prioriser la végétalisation du versant surplombant en étudiant la possibilité de plantations en « marmite » telles que pratiquée à Mayotte ou à Madagascar avec éventuellement l'emploi de compost.

- 3.4 Une étude diligentée par les autorités aéroportuaires seychelloises avec une validation IATA doit être réalisée sur la base du concept revu comme proposé au point 4.2.. En effet étant donné le fait que Providence 2, quelque soit son concept, sera encore plus avancé que Providence 1 dans le rayon de sécurité de l'aéroport, il faut considérer que le projet doit d'abord être soumis à un agrément de ces autorités.
- 3.5 Il est nécessaire de conduire une étude complémentaire visant à fermer et réhabiliter le site d'enfouissement de Praslin. La délocalisation de l'enfouissement doit aussi être étudiée en parallèle d'un appui au recyclage en étroite collaboration avec les opérateurs hôteliers et de transport inter îles. Les filières de recyclage devront aussi concerner La Digue.

Annexe 3 : Présentation succincte de l'équipe des évaluateurs

Dr. Max HENNION – Chef de mission (économie, environnement et infrastructure)

Dr. Hennion est un expert senior en environnement et économie avec plus de 15 ans d'expérience. En dehors de ses connaissances méthodologiques du cycle du projet – identification, instruction, gestion, suivi et évaluation des projets et programmes de développement, il s'est spécialisé dans les secteurs du transport, de l'environnement, de l'eau et du développement urbain. Il a réalisé en tant que membre ou chef de mission de nombreuses évaluations et études. Il a notamment participé aux évaluations CE de la stratégie pays au Bénin et au Mali et à des évaluations thématiques (transports) au Burkina Faso et à Madagascar. Il connaît la région de l'Océan Indien par des missions à Madagascar et aux Comores. Il a une bonne connaissance des différents instruments financiers de l'Union Européenne. Il a notamment été impliqué dans l'identification d'un programme d'aide budgétaire ciblé dans le secteur de l'eau au Maroc.

Dr. Hennion parle couramment français (langue maternelle) et anglais.

M. Jean-Luc SALLUSTRO – Expert en gestion des déchets solides, eau et environnement

Jean-Luc SALLUSTRO est un expert senior avec plus de 15 ans d'expérience en ingénierie de l'environnement et en gestion des déchets dans les pays en développement et particulièrement en Afrique et dans l'Océan Indien. Il a été pendant deux ans (2002/2004) conseiller spécial du Gouvernement Mauricien en charge de la gestion des déchets où il a développé des compétences particulières dans les différents secteurs du recyclage, la gestion de centre d'enfouissement technique et l'optimisation des schémas de collectes. Auparavant, il a mené de nombreuses missions d'expertise en environnement (notamment dans la gestion des ressources naturelles) pour le compte d'organisations internationales telles que UNEP, UNIDO, UNDP, UNESCO, WB et CE.

M. SALLUSTRO parle couramment français (langue maternelle) et anglais

Sandra FON SING – Expert eau et assainissement, environnement

Sandra Fon Sing est experte mauricienne avec expérience internationale en assainissement et environnement (déchets solides, eaux usées). Elle a travaillé avec diverses institutions publiques et privées ainsi que les collectivités locales. Dans le cadre de la mission, elle interviendra comme experte locale à Maurice et aux Seychelles. Elle parle couramment français et anglais.

La répartition des questions évaluatives entre les membres de l'équipe a été la suivante :

suivante :

Equipe	Distribution des tâches
Dr. Max HENNION Economie, environnement et infrastructure (Chef de mission)	Question 1 : Pertinence Question 2 : Efficacité, impact et durabilité – Appui aux PME Question 5 : Efficacité (synthèse) Question 6 : 3C – Cohérence interne (synthèse) Question 7 : 3C – Coordination (synthèse) Question 8 : Cohérence horizontale (régionale) Question 9 : 3C – Cohérence verticale (sectorielle) Question 10 : Priorités transversales
Jean-Luc SALLUSTRE et Sandra FON SING Experts eau et assainissement	Question 3 : Efficacité, impact et durabilité – Déchets solides Question 4 : Efficacité, impact et durabilité – Eau potable

Annexe 4 : État des engagements

ETAT D'AVANCEMENT DES ENGAGEMENTS ACP SEY : SEICHELLES

9.eme FED/ ACP SEY Avec les Clotures; Sans les Montants temporaires;

 Decision-instrument / secteur / Libelle de l'engagement Dat.ouv. Clot Decide Engage Paye Non engage Non paye cheif

Fed Pays Prj	Decision-instrument / secteur / Libelle de l'engagement	Dat.ouv.	Clot	Decide	Engage	Paye	Non engage	Non paye cheif
9 ACP SEY 1	Dec.13014/1 (1) PES POLITIQUE SECTORIELLE / PROJETS / P 22-09-2004 0 (Deleg) NOELMAR AIDCO/C/1 ECO TECHNICAL CO-OPERATION FACILITY (TCF)			500.000,00	396.214,00	118.655,99	103.786,00	277.558,01
9 ACP SEY 2	Dec.13151/1 (1) PES AIDE D URGENCE - GESTION AIDCO 16340 Reconstruction relief I (Deleg) CONTRIBUTION TO POST TSUNAMI REHABILITATION EFFORTS			700.000,00	700.000,00	420.000,00	0,00	280.000,00
9 ACP SEY 3	Dec.13259/1 (1) PES POLITIQUE SECTORIELLE / PROJETS / P 28-10-2005 16110 Employment policy and admin. mgmt. (Deleg) SEVISO AIDCO/DEL/MAS NATIONAL CAPACITY BUILDING PROGRAMME FOR STATE AND NON STATE			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Enveloppe A (cotonou)				500.000,00	396.214,00	118.655,99	103.786,00	277.558,01
Total Enveloppe B (cotonou)				700.000,00	700.000,00	420.000,00	0,00	280.000,00
*** TOTAL Pays dont Pr.clot. :		Nbr.projets: et de 2006	3	Nbr.Cr.del.: et de 2006	2	5.202.850,39	103.786,00	557.558,01

SCR OLAS (option 2.3.2)

DATE : 03/02/06 PAGE : 1

ETAT D'AVANCEMENT DES ENGAGEMENTS ACP SEY : SEYCHELLES

PERIODE : 00.0000 a 02.2006

8^{eme} FED/ ACP SEY Avec les Clotures; Sans les Montants temporaires;

Fed Pays Prj Decision-instrument / secteur / Libelle de l'engagement Dat.ouv. Clot Decide Engage Paye Non engage Non paye chef-

8 ACP SEY	1	Dec.9803/1 (1) PFI SUBVENTIONS (TOTAL) 41010 Environmental policy and admin. mgmt (Deleg) HAMANGA AIDCO/C/6 ANSE ROYAL LANDFILL	08-10-1997 Y	2.644.734,00	2.644.734,00	0,00	0,00
8 ACP SEY	2	Dec.10009/1 (1) PFI SUBVENTIONS (TOTAL) 14020 Water and sanitation (Deleg) HAMANGA AIDCO/C/7 INF NIOL WATER TREATMENT WORKS	27-03-1998 Y	1.300.426,93	1.300.426,93	0,00	0,00
8 ACP SEY	3	Dec.10591/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 21040 Water transport (Deleg) DEL-SEY AIDCO/DEL/SEY SHORT TERM CONSULTANCY - SETTING UP VESSEL MONITORING SYSTEM	15-04-1999 Y	24.955,00	24.955,00	0,00	0,00
8 ACP SEY	4	Dec.10810/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 25010 Business services (Deleg) DEL-SEY AIDCO/DEL/SEY FEASIBILITY STUDY SMALL&MEDIUM ENTERPRISE DVLPT PROJECTS	30-08-1999 Y	0,00	0,00	0,00	0,00
8 ACP SEY	5	Dec.10943/1 (1) PFI SUBVENTIONS (TOTAL) 33210 Tourism policy and admin. management (Deleg) DEL-C3 AIDCO/C/3 ECO TOURISM CAPACITY BUILDING PROJECT	10-11-1999 Y	361.394,20	361.394,20	0,00	0,00
8 ACP SEY	6	Dec.10956/1 (1) BEL CAPITAUX A RISQUES 32H20 Industrial development (Siege) DEL-BEI BEI/C/1 Dbs- v global loan (20451)	22-11-1999 Y	1.770.000,00	1.770.000,00	0,00	0,00
8 ACP SEY	7	Dec.11840/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 21040 Water transport (Deleg) DEL-SEY AIDCO/DEL/SEY SHORT TERM CONSULTANCY - SETTING UP VESSEL MONITORING SYSTEM	31-07-2001 Y	0,00	0,00	0,00	0,00
8 ACP SEY	8	Dec.12198/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 41010 Environmental policy and admin. mgmt (Deleg) DEL-SEY AIDCO/DEL/SEY ANSE ROYALE LANDFILL PROJECT EVALUATION (B SEY 1)	11-06-2002 Y	59.040,00	59.040,00	0,00	0,00
8 ACP SEY	9	Dec.12304/1 (1) PFI SUBVENTIONS (TOTAL) 31192 Plant protection and pest control (Deleg) BOLLJE AIDCO/C/6 DRU MELON FRUIT FLY ERADICATION PROGRAMME	12-09-2002	834.063,33	341.438,61	265.936,67	492.624,72
8 ACP SEY	10	Dec.12484/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 14050 Waste management/disposal (Deleg) HAMANGA AIDCO/C/7 INF PREPARATION DE L'ACTUALISATION DU PLAN DIRECTEUR DECHET	20-03-2003 Y	80.663,14	80.663,14	0,00	0,00

Programme Indicateur (LOME)
Hors programme Indicateur (LOME)

Nbr.projets: 10 Nbr.Cr.del.: 21
dont Pr.clot.: 9 et de 2006 dont clot.: 15 et de 2006

SCR OIAS (option 2.3.2)

7^{eme} FED; ACP SEY Avec les Clotures; Sans les Montants temporaires;

Fed Pays Prj	Decision-instrument / secteur / Libelle de l'engagement	Dat.ouv. Clot	Decide	Engage	Paye	Mon engage	Mon paye chef-
7 ACP SEY 1	Dec.284/1 (1) PES SUBVENTIONS (TOTAL) 14330 Vocational training I (Deleg) ECO CONSOLIDATION DEVEL ARTISANAT	08-10-1991 Y	987.215,36	987.215,36	987.215,36	0,00	0,00
7 ACP SEY 2	Dec.830/1 (1) PFI SUBVENTIONS (TOTAL) 41030 Bio-diversity I (Deleg) PIRONEN AIDCO/C/5 BIODIVERSITY CONSERVATION AND NATIONAL PARKS PROGRAMME	03-11-1992 Y	406.075,14	406.075,14	406.075,14	0,00	0,00
7 ACP SEY 3	Dec.533/1 (1) PFI SUBVENTIONS (TOTAL) 43010 Multisector aid /comp. not available I (Deleg) CREDIT LINE FACILITY FOR SMALL ENTERPRISES	03-05-1993 Y	250.000,00	250.000,00	250.000,00	0,00	0,00
7 ACP SEY 4	Dec.1633/1 (1) PFI SUBVENTIONS (TOTAL) 33110 Trade policy and admin. management I (Deleg) ASSISTANCE TO SMALL INDUSTRY	22-06-1993 Y	977.192,77	977.192,77	977.192,77	0,00	0,00
7 ACP SEY 5	Dec.7501/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 33230 Tourism policy and admin. management I (Deleg) PROMOTION TOURISTIQUE (REALISATION DE 2 FILMS)	06-07-1993 Y	150.198,20	150.198,20	150.198,20	0,00	0,00
7 ACP SEY 6	Dec.7774/1 (1) SUBVENTIONS (TRSF SEME FED) 15040 Government administration I (Deleg) (EX 05 P016) ET APPUI A LA PETITE INDUSTRIE	03-12-1993 Y	2.140,00	2.140,00	2.140,00	0,00	0,00
7 ACP SEY 7	Dec.7833/1 (1) SUBVENTIONS (TRSF SEME FED) 33210 Tourism policy and admin. management I (Deleg) (EX. 05 P018) ECONOMIC IMPACT OF TOURISM	03-12-1993 Y	29.654,30	29.654,30	29.654,30	0,00	0,00
7 ACP SEY 8	Dec.8050/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 21040 Water transport I (Deleg) PREPARATION OF A MASTER PLAN FOR THE VICTORIA PORT DVLPMT.	26-05-1994 Y	52.666,55	52.666,55	52.666,55	0,00	0,00
7 ACP SEY 9	Dec.8065/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 31081 Agricultural education/training I (Deleg) BOLLYJE AIDCO/C/5 FRUIT FLY CONTROL	31-05-1994 Y	67.500,72	67.500,72	67.500,72	0,00	0,00
7 ACP SEY 10	Dec.1523/1 (1) PFI SUBVENTIONS (TOTAL) 41040 Site preservation I (Deleg) INTEGRATED BIODIVERSITY, MARINE AND COASTAL CENTRE	28-06-1994 Y	322.282,96	322.282,96	322.282,96	0,00	0,00
7 ACP SEY 11	Dec.769/1 (1) PFI SUBVENTIONS (TOTAL) 13040 Std control including hiv/aids I (Deleg) KHODSSU AIDCO/C/4 SUPPORT TO AIDS PROGRAMME	17-08-1994 Y	140.539,14	140.539,14	140.539,14	0,00	0,00
7 ACP SEY 12	Dec.8173/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 31010 Fishing policy and admin. management I (Deleg) EUEBLS LEGISLATION PECHE & FORMATION PROF. UNITE INSPECTION	12-09-1994 Y	43.834,14	43.834,14	43.834,14	0,00	0,00
SCR OIAS (option 2.3.2)							

SEYCHELLES

PERIODE : 00.0000 a 02.2006

7 eme FED; ACP SEY Avec les Clotures; Sans les Montants temporaires;

Fed Pays Prj Decision-instrument / secteur / Libelle de l'engagement Dat.ouv. Clot Decide Engage Paye Non engage Non paye chef-

7	ACP SEY	13	Dec.8339/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 15040 Government administration I (Deleg) A.T. A LA DIRECTION DU PLAN	25-01-1995 Y	150.397,04	150.397,04	0,00	0,00
7	ACP SEY	14	Dec.4304/1 (1) CAPITAUX A RISQUES 24030 Formal sector financial institutions I (Siege) DEV.BANK OF SEY. (DBS) IV. (BEI:70990)	20-02-1995 Y	2.000.000,00	2.000.000,00	0,00	0,00
7	ACP SEY	15	Dec.8462/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 14030 Low-cost water and sanitation I (Deleg) GREATER VICTORIA SEWERAGE:STUDY OF SEWAGE TREATMENT OPTIONS	25-04-1995 Y	42.792,92	42.792,92	0,00	0,00
7	ACP SEY	16	Dec.8555/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 14050 Waste management/disposal I (Deleg) HAMANGA AIDCO/C/6 SOLID WASTE MANAGEMENT PROJECT/TENDER DOCS	29-06-1995 Y	207.882,75	207.882,75	0,00	0,00
7	ACP SEY	17	Dec.4305/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 13010 Population policy and admin. mgmt I (Deleg) POVERTY SURVEY STUDY	06-07-1995 Y	0,00	0,00	0,00	0,00
7	ACP SEY	18	Dec.8583/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) MASTER PLAN FOR THE DEVELOPMENT OF THE PORT OF VICTORIA	20-07-1995 Y	0,00	0,00	0,00	0,00
7	ACP SEY	19	Dec.8598/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 14050 Waste management/disposal I (Deleg) SOLID WASTE MANAGEMENT-TA FOR PRIVATISATION	31-07-1995 Y	59.250,00	59.250,00	0,00	0,00
7	ACP SEY	20	Dec.8608/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 15040 Government administration I (Deleg) MISE A DISPOSITION COORDINATEUR PROJETS "ENVIRONNEMENT".	07-08-1995 Y	47.554,00	47.554,00	0,00	0,00
7	ACP SEY	21	Dec.1801/2 (3) PFI SUBVENTIONS (TOTAL) 14050 Waste management/disposal I (Deleg) HAMANGA AIDCO/C/6 LA DIGUE ENVIRONMENT & TRANSPORT PROJECT. (+7/21+7/22+6/17).	15-11-1995 Y	593.138,07	593.138,07	0,00	0,00
7	ACP SEY	22	Dec.1801/3 (3) PFI SUBVENTIONS (TRSF SEME FED) 14050 Waste management/disposal I (Deleg) HAMANGA AIDCO/C/6 LA DIGUE ENVIRONMENT & TRANSPORT PROJECT. (+7/21+7/22+6/17).	15-11-1995 Y	22.495,18	22.495,18	0,00	0,00
7	ACP SEY	23	Dec.8753/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 15040 Government administration I (Deleg) SEMINAIRE DE FORMATION SUR LES PROCEDURES FINANCIERES DU FED	18-01-1996 Y	22.375,70	22.375,70	0,00	0,00
7	ACP SEY	24	Dec.8849/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 31191 Agricultural services I (Deleg) HAMANGA AIDCO/C/6 VICTORIA MARKET REHABILITATION	22-03-1996 Y	59.828,56	59.828,56	0,00	0,00
SCR	OLAS		(option 2.3.2)					

DATE : 03/02/06 PAGE : 3

PERIODE : 00.0000 a 02.2006

7 eme FED; ACP SEY Avec les Clotures; Sans les Montants temporaires;

STAT D'AVANCEMENT DES ENGAGEMENTS ACP SEY : SEYCHELLES

Fed Pays Proj Decision-instrument / secteur / Libelle de l'engagement Dat.ouv. Clot Decide Engage Paye Non engage Non paye chef-

7 ACP SEY 25	Dec.9589/1 (1) PF1 SUBVENTIONS (TOTAL) 33110 Trade policy and admin. management (Deleg) HAMANGA AIDCO/C/6 VICTORIA MARKET REHABILITATION	23-06-1997 Y	674.768,85	674.768,85	0,00	0,00
7 ACP SEY 26	Dec.10395/1 (1) AGH SUBVENTIONS (TOTAL) 11420 Education facilities and training (Deleg) PARTICIPATION IN PROJECT CYCLE MANAGEMENT SEMINAR	20-11-1998 Y	2.477,85	2.477,85	0,00	0,00
7 ACP SEY 27	Dec.10585/1 (1) AG4 CAPITAUX A RISQUES 14030 Low-cost water and sanitation (Siege) CAMPAER AIDCO/C/7 LE NIOL WATER SUPPLY (71145)	13-04-1999 Y	1.000.000,00	1.000.000,00	0,00	0,00

Programme Indicatif (LOME)	5.257.970,72	5.257.970,72	0,00	5.257.970,72	0,00	0,00
Hors programme Indicatif(LOME)	0,00	3.054.289,48	3.054.289,48	3.054.289,48	0,00	0,00

*** TOTAL Pays Nbr.projects: 27 Nbr.Cr.del.: 52
dont Pr.clot.: 27 et de 2006 dont clot.: 52 et de 2006

Annexe 5 : Méthodologie de la phase de terrain

Durant la phase documentaire, l'équipe d'évaluation a examiné un ensemble de documents qui ont permis de préciser la logique d'intervention et la formulation des questions d'évaluation. Ces questions d'évaluation constituent la base sur laquelle les stratégies de coopération communautaire ont été analysées. L'objectif de la mission de terrain a été de rassembler les données nécessaires pour compléter l'information permettant de répondre aux questions d'évaluation et, en particulier, confirmer ou infirmer les hypothèses formulées au cours de la phase documentaire.

La mission de terrain s'est attachée à :

- (i) Poursuivre l'analyse des documents rassemblés lors de la phase documentaire ;
- (ii) Consulter et analyser les documents auxquels l'équipe d'évaluation n'a pu avoir accès lors de la phase documentaire et qui seront rassemblés au cours de la mission de terrain ; et
- (iii) Conduire des entretiens avec les personnes ressources (et focus groups) impliquées dans l'élaboration de la stratégie et dans sa mise en œuvre.

L'analyse des critères de jugement ainsi que la matrice d'information permettent d'identifier les données et informations nécessaires à la validation/invalidation des critères de jugement. Les critères de jugement et les indicateurs y afférents sont présentés dans la matrice d'information (Annexe 2). Pour ceux (critères de jugement comme indicateurs) qui n'ont pas pu faire l'objet d'une analyse pour raison d'information insuffisante, figure la mention « Information insuffisante ». Lors de la mission de terrain, chaque membre de l'équipe d'évaluation a eu la responsabilité d'inventorier et de collecter les données manquantes pour les questions d'évaluation dont il a la charge.

A6.1 Analyse documentaire et conduite des entretiens

Les questions couvrent les critères d'évaluation liés à la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité. Elles traitent également des aspects « 3C » et des thèmes transversaux (genre, environnement, bonne gouvernance).

A6.1.1 Niveau d'analyse

Pour chacun de ces aspects, un niveau d'analyse adapté a été envisagé. Trois niveaux d'analyse ont été ainsi distingués :

Pertinence de la stratégie communautaire : Les principaux documents nécessaires à l'évaluation de la pertinence de la stratégie – documents analytiques produits par les principaux bailleurs ou institutions internationales (Banque mondiale, FMI, AFD, OMC, OCDE, PNUD) et documents de politique du gouvernement – sont disponibles à ce stade de l'évaluation.

Lors de la mission de terrain, l'équipe d'évaluation a approfondi l'analyse de ces documents et l'a complétée par une collecte documentaire complémentaire. Cette

analyse documentaire a été accompagnée d'entretiens avec les membres des représentations communautaires, des représentants des autres bailleurs de fonds ainsi qu'avec des représentants des autorités au niveau national.

Efficacité, impact et durabilité : Les questions relatives à ces aspects ont été en priorité renseignées par des informations collectées au niveau des projets/programmes mis en œuvre. A cette fin ont été rassemblés les documents de programmation, de monitoring, les revues à mi-parcours et les rapports d'évaluation relatifs aux projets/programmes les plus représentatifs de la stratégie.

Par ailleurs, l'équipe d'évaluation a conduit une série d'entretiens avec les personnes directement impliquées dans la mise en œuvre de ces projets/programmes ainsi qu'avec leurs bénéficiaires.

Efficiency, aspects « 3C » et thèmes transversaux : Ces aspects ont été renseignés tant au niveau de la stratégie qu'au niveau des projets.

Le premier niveau a été partiellement renseigné lors de la phase documentaire. Les informations ont été complétées par l'approfondissement de l'analyse des documents rassemblés lors de la mission de terrain et des entretiens avec les personnes impliquées dans l'élaboration de la stratégie. Une approche similaire a été adoptée pour collecter l'information nécessaire au niveau des projets, au travers de la collecte de documents relatifs aux projets et d'entretiens avec les personnes concernées par leur formulation et/ou mise en œuvre.

A6.1.2 Analyse documentaire

L'Annexe 7 : « État de la documentation disponible » présente les documents auxquels l'équipe d'évaluation a eu accès durant l'étude. Cette liste a été complétée lors de la mission de terrain, principalement auprès des services de coopération communautaires, des autorités seychelloises et des autres bailleurs.

A6.1.3 Conduite des entretiens

Une série d'entretiens et de réunions ont été conduits avec les services de la coopération communautaire à Bruxelles, afin de renseigner la conception et la mise œuvre des stratégies. Durant la mission de terrain, l'équipe d'évaluation a poursuivi ces entretiens, en particulier avec :

les services de la Commission européenne à Bruxelles et à Port Louis ;
l'Ordonnateur national ;
les autorités nationales au niveau central (Ministères) ;
les représentants d'autres bailleurs et institutions ;
les représentants des bénéficiaires des projets/programmes mis en œuvre par la Commission (associations professionnelles, représentants de la société civile,...) ;
les unités de gestion des programmes/projets ;
les structures représentant les organisations non gouvernementales ;
les experts impliqués dans l'identification, la formulation et la mise en œuvre des projets/programmes de la Commission.

Le type d'interlocuteur a été sélectionné en fonction des niveaux d'analyse pour lesquels l'information devait être collectée. Par exemple, pour des aspects relatifs à la pertinence, des entretiens ont été organisés avec les services de la coopération communautaire impliqués dans l'élaboration des stratégies et des programmes ainsi qu'avec des représentants des autorités et des autres bailleurs. Pour des aspects relatifs à l'efficacité, l'impact ou à l'efficience, l'équipe d'évaluation a rencontré les

principaux acteurs participant à la mise en œuvre des projets/programmes, en particulier, les services chargés de la gestion des projets/programmes, les unités de gestion de ces projets/programmes, les bénéficiaires ainsi que des représentants des autorités et des autres bailleurs ayant des compétences dans les secteurs d'intervention concernés. Pour les aspects relatifs aux 3C ou aux thèmes transversaux, les interlocuteurs ont été ceux impliqués dans la conception des stratégies, programmes et projets, ainsi que dans leur mise en œuvre.

Pour certains types d'interlocuteurs, les entretiens ont pu prendre la forme de réunions villageoises réunissant les parties prenantes localement. Ce mode de collecte de données s'est avéré particulièrement efficace pour atteindre les bénéficiaires des interventions communautaires ainsi que les représentants de la société civile (organisations professionnelles par exemple).

A6.2 Analyse des projets

L'analyse des projets/programmes mis en œuvre par la Commission devait permettre de rassembler certaines informations pertinentes pour l'évaluation qui ne peuvent être collectées qu'au niveau des projets/programmes, ce qui est particulièrement le cas en ce qui concerne certains aspects d'efficacité et d'efficience.

En concertation avec les services de la Commission à Bruxelles et à Port Louis, une série de projets/programmes ont été choisis pour constituer un échantillon représentatif des actions de la Commission à Maurice. Les critères de sélection sont les suivants:

Les projets/programmes doivent couvrir les périodes de programmation du 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED qui sont les plus pertinentes pour l'évaluation ;

Les projets doivent représenter un volume financier conséquent (seuil indicatif de plus ou moins 1 M€) ;

Les projets/programmes doivent coïncider avec les principaux secteurs d'intervention de la Commission aux Seychelles tels qu'identifiés lors de la description de la logique d'intervention;

Les projets/programmes doivent couvrir les principaux instruments utilisés par la Commission (projets, ajustement structurel, appui sectoriel, appui budgétaire) ;

Les projets/programmes doivent être suffisamment documentés de manière à pouvoir couvrir l'ensemble du cycle de gestion du projet (identification ; formulation ; mise en œuvre ; évaluation).

Le tableau ci-dessous reprend la liste des projets/programmes constituant l'échantillon représentatif des interventions de la Commission. Une particularité liée à la taille du pays est que, une fois pris en compte les critères 1 (récurrence) et 2 (volume financier), l'échantillon couvre tous les projets importants de la CE, du moins ceux qui sont suffisamment documentés (cas des projets PME). L'état de la documentation est présenté en Annexe 7 : « État de la documentation disponible ». Il fait clairement apparaître les projets/programmes pour lesquels les informations sont manquantes. Une tâche prioritaire lors de la mission de terrain a été de rassembler, pour les questions évaluatives retenues, ces données manquantes.

Tableau 1: Liste des projets analysés

N°	Libellé	Décidé	% engagé	Démarrage
8 SEY 01	Anse Royale Landfill	2 644 734	100%	08/10/1997
8 SEY 02	Le Niol Water Treatment Works	1 300 426	100%	27/03/1998
7 SEY 27	Le Niol Water Treatment Works	1 000 000	100%	13/04/1999
7 SEY 01	Consolidation of handicraft development	987 215	100%	08/10/1991

A6.3 Études de cas

Les contraintes de durée imposées par l'exercice sur trois pays, notamment en termes de mission de terrain, ne permettent pas d'envisager des études de cas.

Des fiches de projet ont été élaborées pour chacun des projets pour reprendre les principales données et donner les conclusions des analyses à l'échelle du projet.

A6.4 Collecte et analyse des données

La méthode utilisée a été la même qu'au cours de la phase documentaire, à savoir :

- (i) Pour chaque question d'évaluation et chaque critère de jugement, les informations collectées (documents, entretiens ou analyse de projets) renseignent les indicateurs ;
- (ii) Les informations collectées sont synthétisées en référence à l'indicateur ou au groupe d'indicateurs qu'elles renseignent ;
- (iii) Ces synthèses sont analysées afin de procéder à la validation/invalidation des critères de jugement ;
- (iv) Sur base de la validation/invalidation des critères de jugement, les évaluateurs élaborent une réponse nuancée et argumentée aux questions d'évaluation.

En ce qui concerne la collecte des données, la matrice d'information (annexe 2, reprenant la liste des indicateurs, critères de jugement et questions d'évaluation) constitue l'outil principal des évaluateurs et doit guider leur travail lors de la mission de terrain. En particulier, chaque entretien a été préparé en sélectionnant un sous-ensemble d'indicateurs susceptibles d'être renseignés par les acteurs rencontrés. Il en va de même pour les informations collectées sur base documentaire. Cette méthode a deux avantages : (i) organisation de la collecte de données selon une structure commune à l'ensemble de l'équipe d'évaluation et (ii) stockage de l'information sous une forme qui facilite l'analyse, donc la validation/invalidation des critères de jugement.

Les données ont été analysées selon des méthodes variables en fonction du type de données à traiter. Dans le cas de données mesurables, les données seront synthétisées sous forme de tableaux statistiques rendant compte de l'évolution des indicateurs durant la période où elles s'avèrent disponibles. Pour les données ayant un caractère plus qualitatif, les évaluateurs chercheront à établir un faisceau d'éléments permettant la validation/invalidation des critères de jugement auxquels elles se rapportent, et préciseront la portée et les limites de leur interprétation.

Annexe 6 : État de la documentation disponible

Project 8 ACP SEY 002

- *PUC*, **Project Dossier**. Rehabilitation and Augmentation of Le Niol Treatment Works and Reticulation System, 1996
- *GIBB Mauritius*, **Inception Report**, Le Niol Treatment Works, Jul 97
- *GIBB Mauritius*, **Environmental Impact Assessment**, Le Niol Treatment Works, Dec 97
- **Financing Agreement** for the Niol Water treatment Works, 1998
- *PUC*, Le Niol Water Supply Project, **Report to European Investment Bank**, May 2005

Project 8 ACP SEY 001

- **Financing Proposal**, Anse Royale Landfill, June97
- **Financing Agreement**, Anse Royale Landfill, July 98
- *Scott Wilson*, **Leachate Treatment Study**, Anse Royal Landfill, Final Report, March 00
- *Hydroplan*, **Evaluation of the Anse Royale Solid Waste Disposal Project**– Final Report- 2001

Project 9 ACP SEY 001

- *Scott Wilson Kirkpatrick & Co Ltd*, **Solid Waste Master Plan 2003-2010** Issue 04, Final report, , May 2004
- **Financing proposal** for the 9th EDF INTEGRATED SOLID WASTE MANAGEMENT PROGRAMME, 14.02.06

Project Monitoring Sheet for the 9th EDF Solid Waste Management Programme, 30.09.05

Carl Bro, **Final Feasibility Report** for Phase 1 of the Project “Detailed Studies and Technical Assistance for the Solid Waste Management Programme in the Seychelles”, Jan 06

PARTICIP		Evaluation de niveau national Maurice, Seychelles et Comores												
Pays et instrument financier	Document de programmation et identification du projet	de financement	de financement	CF	Rapport de monitoring	Réponses au RM	Fiches synoptiques	Carte comptable	Faisabilité, préparation	Evaluation mi-parcours	Evaluation finale	Documents divers	Evaluation thématique (étude de cas)	
SEYCHELLES														
	Rapports annuels	95, 97, 98, 99, 00, 01, 02 -												
7ème FED	Document de stratégie	?												
	Programme indicatif	1												
	Rapport préparation DSP-PIN													
	Liste récapitulative des projets	1												
MH+SFS	7 SEY 01 Consolidation of handicraft development			M						M	1 (3/96)			
MH+SFS	7 SEY 02 Biodiversity conservation and national parks	???		M						M	M			
MH+SFS	7 SEY 03 Credit line facility SME			M						M	M			
MH+SFS	7 SEY 10 Integrated biodiversity, marine and coastal centre	???		M						M	M			
MH+SFS	7 SEY 21 La Digue Environment & Transport project			1						M	M			
MH+SFS	7 SEY 25 Victoria market rehabilitation			1						M	M	Plans		
8ème FED	Document de stratégie	1												
	Programme indicatif	1, en anglais, partiel												
	Rapport préparation DSP-PIN													
	Revue mi-parcours	dc												
	Liste récapitulative des projets	1												
MH+SFS	8 SEY 01 Anse Royale Landfill			M						M	Rap Eval + annexes			
MH+SFS	8 SEY 02 Le Nioi Water Treatment Works			1						M	Rapport final	Project dossier		
MH+SFS	8 SEY 09 Melon fruit fly eradication programme (aussi 9 RIN 12???)			1 + addendum		1 (6/05)	1	1		M	M			
9ème FED	Document de stratégie	1												
	Programme indicatif	1												
	Rapport préparation DSP-PIN													
	Revue mi-parcours	1 (conclusion)		Conclusions										
	Liste récapitulative des projets	1												
	Etat d'engagements 7-9FED	1												
MH+SFS	9 SEY 01 Technical cooperation facility		M	M		1 (9/05)				M	M			
MH+SFS	9 SEY 02 Contribution to post Tsunami rehabilitation	???	M	M						M	M			
MH+SFS	9 SEY 03 National capacity building prg for State Actors and NSA		1	M		1 (9/05)				M	M			
MH+SFS	9 SEY 10 Integrated solid waste management project		1 + annex	M		1 (9/05)		fiche projet		M	M	Doc solid waste managem plan (workshop)	Feasibility study	
	Protocoles commerciaux	???												
	BEI	???												
	Lignes budgétaires	???												
Fishery	Protocols	1990-93, 1993-96, 1996-99, 1999-2002, 2002-05, 2005-2011												
DN	Agreements	1987												

Annexe 7 : Liste des personnes rencontrées

Personnes rencontrées	Institutions, Fonction
Claudia Wiedey	Délégation de la CE , Ambassadeur, Chef de Délégation
Hans Rhein	Délégation de la CE , Chef de la section économique
Rajesh Parbooteah	Délégation de la CE , Chef de la section économique, assistant
Hubert Granjean	Délégation de la CE , section infrastructure, assistant technique
Zaïd Futloo	Délégation de la CE , section infrastructure, assistant
Sophie Doger de Spéville	Délégation de la CE , Section économique, assistante
Corinne Paya	Délégation de la CE , Section économique, assistante
J. Ignacio de Leiva	Délégation de la CE , Assistant technique régional Pêche
Alain Noiset	Délégation de la CE , Section contrats et finances, attaché financier
Franck Viault	Délégation de la CE , Chef de la section développement rural, Conseiller
Shirley Chinien	Délégation de la CE , section développement rural, assistant
Jobst von Kirchmann	Délégation de la CE , Chef de section contrats et finances, Conseiller
Paolo ROGGERI	AIDCO E6
Daniela CONCINA	DEV C2
Benoist BAZIN	AIDCO E7
Anastase ZACHARAS	AIDCO E7
Gilbert Andrianantoanina	Cellule d'appui COI , assistant technique régional
Ginna Bonne	COI , Chargée de mission
C. D'OFFAY	Ministry of Finance , NAO
Marie-France MEIN	Ministry of Finance , Deuxième secrétaire
Ronny JUMEAU	Ministry of Environment and Natural Resources , Minister
Rolph PAYET	Ministry of Environment and Natural Resources , Principal Secretary
Jude FLORENTINE	Ministry of Environment and Natural Resources , Director General
Begum NAGEON DE LESTANG	Ministry of Environment and Natural Resources , National Coordinator
Flavien JOUBERT	Ministry of Environment and Natural Resources , Pollution Control Environmental Impact
Diana Skingle	British High Commission , High Commissioner
Cliff GONZALVES	Solid Waste & Cleaning Agency , Director
S.H. ROUSSEAU	Public Utilities Corporation , Managing Director
S. WIJEGOONWARDENE	Public Utilities Corporation , Chief Engineer
Clifford TOUSSAINT	Seychelles Fishing Authority , Senior Manager, Fisheries Development & Extension
Michel MARGUERITE	Seychelles Fishing Authority , Senior Manager, Policy Planning
Guy CHRISTOPHE	Ambassade de France , Premier Conseiller / Conseiller de Coopération
Ludovic FIERS	STAR , Site Manager

Patrick MATHIOT
Lindsay CHONG-SENG
Lucy Athanasius

Joe Chung-Faye
Mme Tissand
Bernard Pool

Island Conservation Society
Seychelles Island Foundation, Executive Director
Small Enterprise Promotion Agency, Managing
Director
CCI, Bureau Member
CCI, President
CCI, Bureau Member

Visites effectuées

Sites	Personnes Hotes	Organisation
Anse Royale Landfill	Cliff GONZALVES + representative from STAR	SWAC, STAR
Providence	Ludovic FIERS	STAR
La Digue Landfill	Cliff GONZALVES	SWAC
Praslin Dumping site	Representative SWAC	SWAC
Le Niol Water Treatment Works	Representative PUC	PUC